

Bureau du Conseil du Centre

Réunion du Bureau du Conseil, Genève, 25 mai 2018

POUR DÉCISION

POINT À L'ORDRE DU JOUR

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes
pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport financier sur les comptes de 2017	1
Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	14
Rapport de l'auditeur indépendant.....	15
États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017	19
État I. État de la situation financière	19
État II. État de la performance financière	20
État III. État des variations de l'actif net	21
État IV. État des flux de trésorerie	22
État V. État de comparaison du budget et des montants réels.....	23
Notes aux états financiers	25
Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	49

Rapport financier sur les comptes de 2017

Introduction

1. Les présents états financiers sont établis conformément à l'article 14 du Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») et soumis au Conseil conformément à l'article 17 dudit règlement. Le rapport du commissaire aux comptes sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2017 et l'opinion du commissaire sur les états financiers sont quant à eux soumis au Conseil du Centre conformément à l'article 27 du Règlement financier.
2. Les états financiers de l'exercice 2017 ont été dressés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les états financiers dressés conformément aux normes IPSAS inscrivent les contributions volontaires aux opérations générales et pour lesquelles il n'y a aucune condition lorsque la réception des fonds est probable et le montant est connu. Les contributions liées à des activités de formation et assorties de conditions sont comptabilisées en tant que produits lorsque les services sont reçus ou fournis plutôt que lorsqu'ils sont payés. Les dépenses sont comptabilisées quand les biens ou services sont reçus ou fournis, plutôt que lorsqu'elles sont payées. Le passif lié aux avantages du personnel découlant des congés cumulés et des frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement est inscrit dans les états financiers au fur et à mesure que le membre du personnel concerné gagne cet avantage plutôt que quand ces frais sont payés. Le passif lié à l'assurance-maladie après la cession et à l'indemnité de rapatriement est comptabilisé dans les états financiers consolidés de l'Organisation internationale du travail (OIT).
3. L'application des normes IPSAS n'a pas d'impact sur la préparation du budget, qui est toujours présenté sur une base de comptabilité d'exercice modifiée. La base et l'objet du budget et des états financiers différant, un rapprochement entre le budget et l'état de la performance financière et des flux de trésorerie préparés selon les normes IPSAS est présenté à la note 16 aux présents états financiers.
4. Le Centre a été créé en 1964 par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) et le gouvernement de l'Italie. Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil de l'administration du BIT. En tant qu'entité contrôlée par l'OIT, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT.
5. Le Centre gère cinq fonds:
 - le Fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opération du Centre;
 - le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres produits à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 millions d'euros;
 - le Fonds pour l'amélioration du campus a été établi pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus;
 - le Fonds fiduciaire italien a été établi pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation;
 - le Fonds d'innovation a été créé pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des bonnes pratiques dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre.

Chiffres clés pour 2017

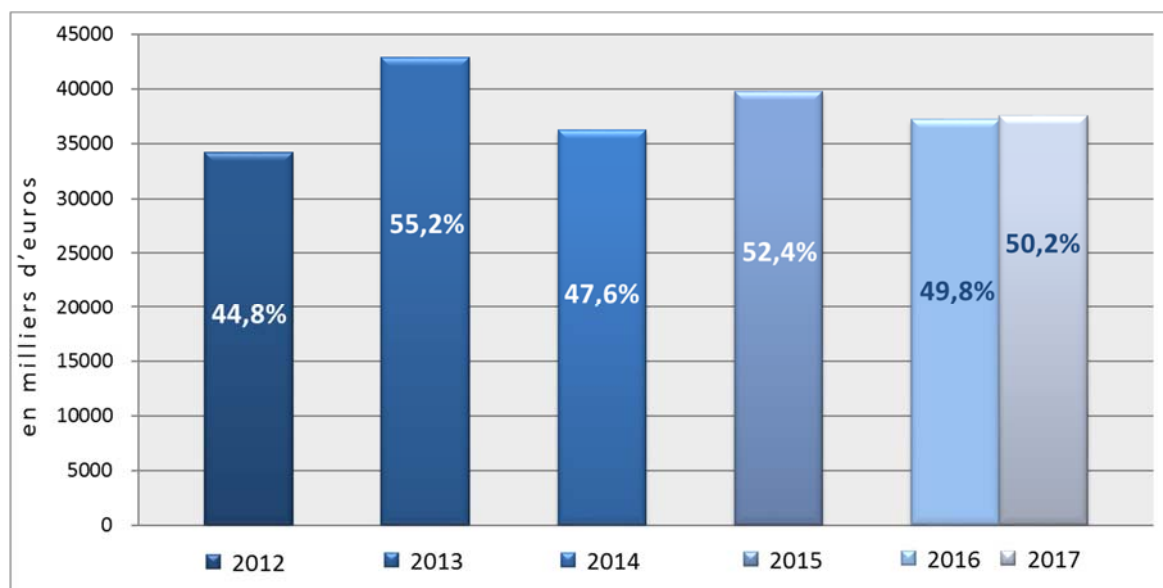
6. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers calculés selon les normes IPSAS et l'excédent d'exploitation réalisé par le Centre en 2017 et les compare avec les exercices précédents:

(en milliers d'euros)

	2017	2016	2015	2014
Produits	37 581	37 225	39 791	36 242
Dépenses	39 052	38 689	39 801	36 170
Excédent (déficit) net	(1 471)	(1 464)	(10)	72
Actif	26 657	27 210	29 970	30 465
Passif	11 476	10 558	11 854	12 339
Actif net	15 181	16 652	18 116	18 126
Excédent d'exploitation	712	1 052	1 387	386
Excédent d'exploitation final 2016-2017	1 764			

7. Le déficit net, calculé conformément aux normes IPSAS, de 1,471 million d'euros pour 2017 intègre les résultats financiers de tous les fonds du Centre, tandis que l'excédent d'exploitation de 712 000 euros n'inclut que les résultats du Fonds de fonctionnement. Cette différence s'explique essentiellement par:
- la différence de 381 000 euros dans la dépense d'amortissement de l'actif passé aux dépenses avant 2012 en conséquence du passage aux normes IPSAS;
 - l'utilisation de 822 000 euros venant des excédents des exercices précédents, comptabilisés uniquement à l'état de comparaison du budget et des montants réels;
 - les pertes de change non réalisées de 946 000 euros comptabilisés à l'état de la performance financière;
 - l'utilisation nette de 35 000 euros venant du Fonds pour l'amélioration du campus;
 - l'utilisation nette de 64 000 euros venant du Fonds fiduciaire italien; et
 - les mouvements entre les fonds de 63 000 euros.
8. Les variations de l'actif net, de 16,7 millions d'euros en 2016 à 15,2 millions d'euros en 2017, sont imputables essentiellement au déficit net dans l'état de la performance financière.

Total des produits, comparaison sur trois périodes biennales



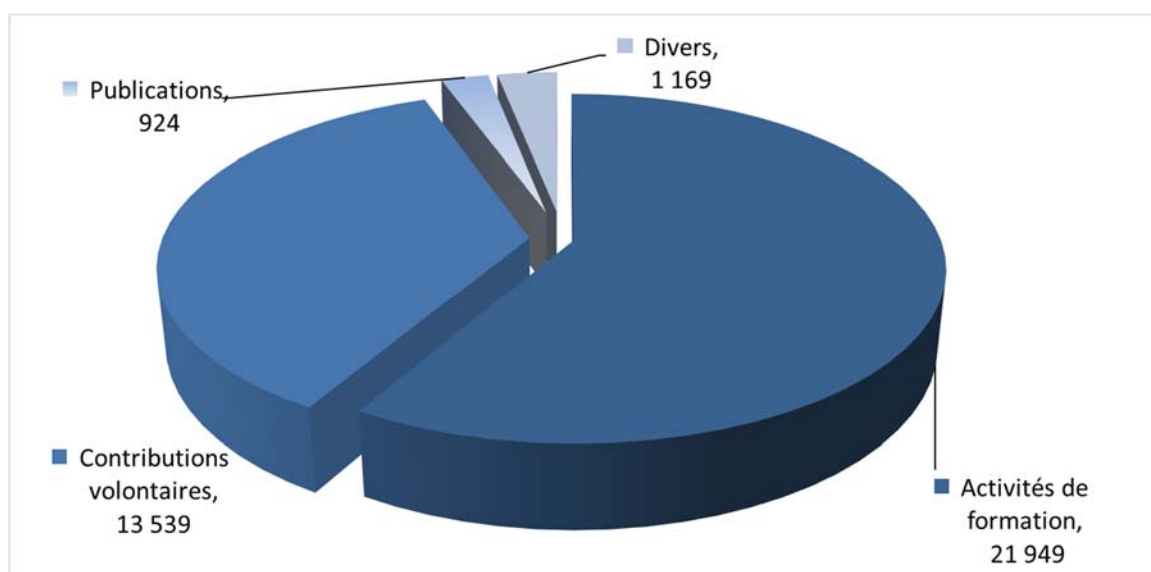
9. Les produits totaux du Centre suivent un cycle biennal. Normalement, ils sont moins élevés la première année et plus élevés la seconde année du cycle, comme le montre le graphique ci-dessus. À partir de 2016, le Centre a adopté un programme et budget pour la période 2016-17 afin de s'aligner sur le cycle de l'OIT. Les résultats réels de ladite période biennale présentent des taux de réalisation des produits totaux de 49,8 pour cent pour la première année et 50,2 pour cent pour la seconde année, ce qui constitue un changement notable par rapport aux tendances des produits. C'est là un résultat de la réforme de l'OIT, qui a assuré au Centre un financement plus équilibré de ses activités de formation provenant de son budget ordinaire au cours des deux années par rapport au biennat précédent.

Performance financière

Produits

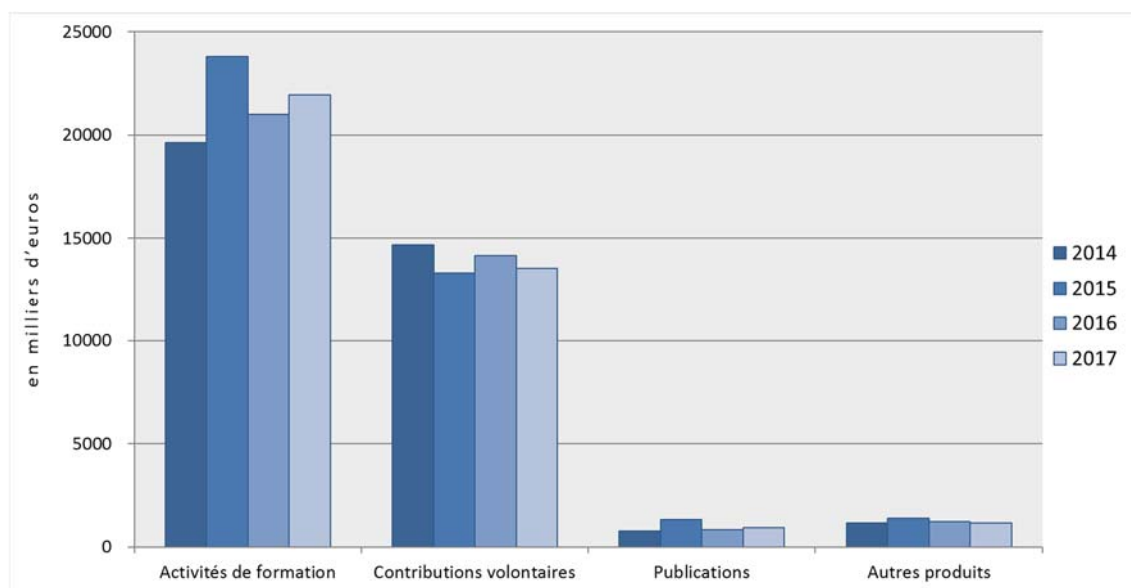
10. En 2017, les produits se sont élevés au total à 37,6 millions d'euros (37,2 millions d'euros en 2016) et se répartissent comme suit:

Produits totaux par source, pour 2017 (en milliers d'euros)



11. Les deux principales sources de produits, qui représentent ensemble 94,4 pour cent des produits totaux (94,5 pour cent en 2016), sont les contributions volontaires et les activités de formation.

Comparaison sur quatre ans, par source de produits



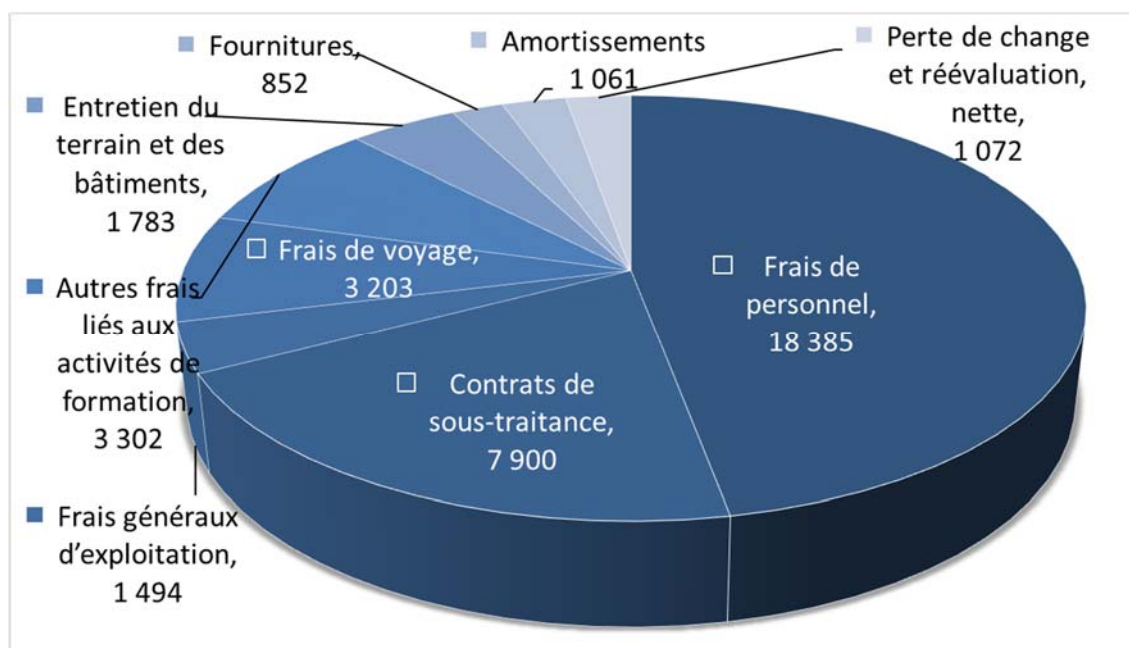
12. Les produits provenant des activités de formation se sont élevés au total à 21,95 millions d'euros en 2017, contre 21 millions d'euros en 2016, soit une augmentation de 950 000 euros ou 4,5 pour cent. Globalement, le nombre de participants à des activités de formation était en 2017 de 12 148, soit 698 ou 6,1 pour cent de plus qu'en 2016. Le nombre total de participants à des activités de formation pendant le cycle biennal 2016-17 a été stable par rapport au niveau précédent des années combinées 2014 et 2015.
13. Pour le cycle biennal 2016-17, le nombre total de jours-participant s'élève à 203 439, contre 191 042 pour le cycle 2014-15. Il s'agit d'une augmentation de 12 397 jours-participant, soit 6,5 pour cent, par rapport à la précédente période biennale. En 2017, le nombre total de jours-participant s'est élevé à 97 027, contre 106 412 en 2016, en baisse donc de 9 385 jours-participant ou 9 pour cent. En dépit de la stabilité du nombre de participants en 2016-17 par rapport à la période 2014-15, le nombre réel de jours d'activités de formation au Centre s'élève à un total de 6 983 pour le cycle biennal 2016-17, contre 6 810 pour la période 2014-15, soit une hausse de 173 jours, ou 2,5 pour cent.
14. Les activités de formation « mixtes-F » (formation à distance et phase résidentielle sur le terrain) ont enregistré une hausse considérable. De nombreux mandants ont demandé au Centre de réaliser des activités de formation sur le terrain, et le Centre a répondu à leurs requêtes, enregistrant ainsi une hausse de 129 pour cent des jours-participant mixtes-F (8 279 jours-participant en 2017 contre 3 614 en 2016). Cette hausse a eu un impact sur les activités de formation à distance, qui ont enregistré une baisse de 59,5 pour cent des jours-participant en 2017 (12 356 jours-participant en 2017, pour 30 492 en 2016). La baisse s'explique aussi par le fait que le Centre a organisé moins de cours en ligne ouverts à tous (MOOC) en 2017 qu'en 2016.
15. Les résultats de tous les autres types d'activités, comme les activités « mixtes-C » (formation à distance et phase résidentielle sur le campus) ou les activités sur le terrain, sont stables et conformes aux attentes.

16. En 2017, les contributions volontaires ont diminué de 610 000 euros par rapport à 2016. Ce résultat est dû à la non-réception de la contribution de la Ville de Turin en 2017, alors qu'en 2016 le Centre avait reçu les contributions annuelles pour les années 2013, 2014 et 2015. Grâce à un taux de change favorable, la contribution reçue de l'OIT en dollars des États-Unis s'est élevée à quelque 140 000 euros de plus en 2017 qu'en 2016.

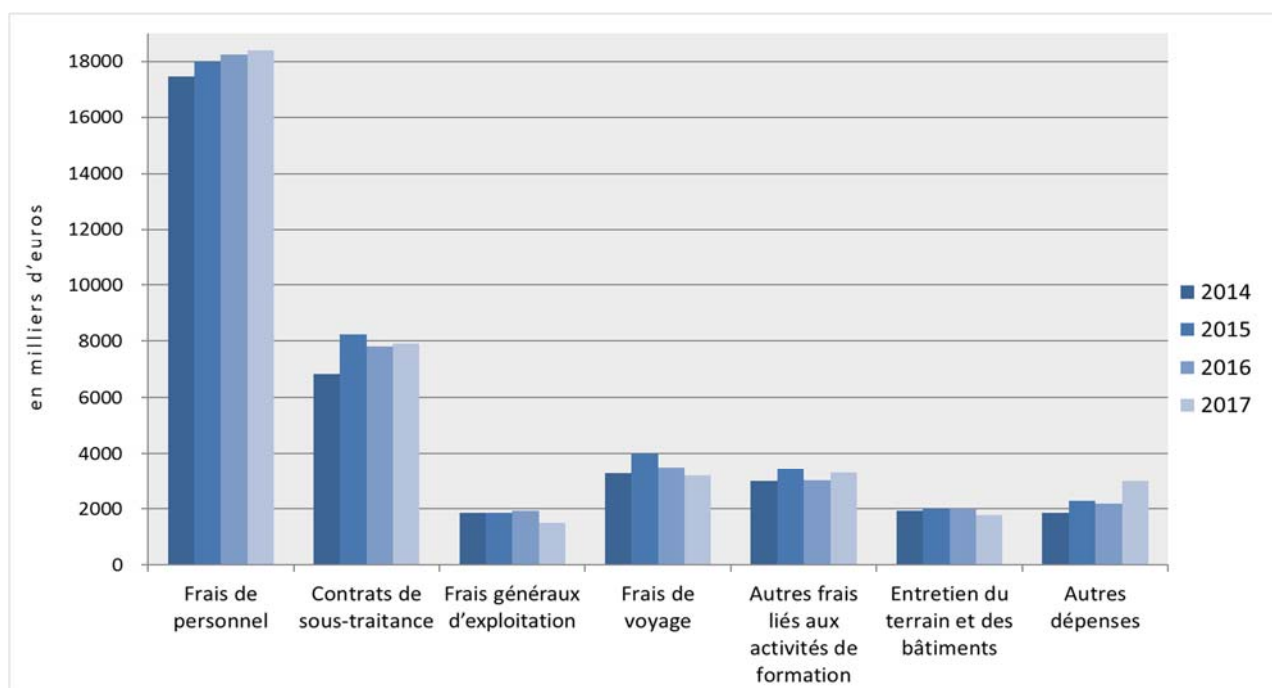
Dépenses

17. En 2017, les dépenses se sont élevées au total à 39,1 millions d'euros (38,7 millions d'euros en 2016) et se répartissent comme suit:

Dépenses par source, pour 2017 (en milliers d'euros)



Comparaison sur quatre ans, par grande catégorie de dépenses



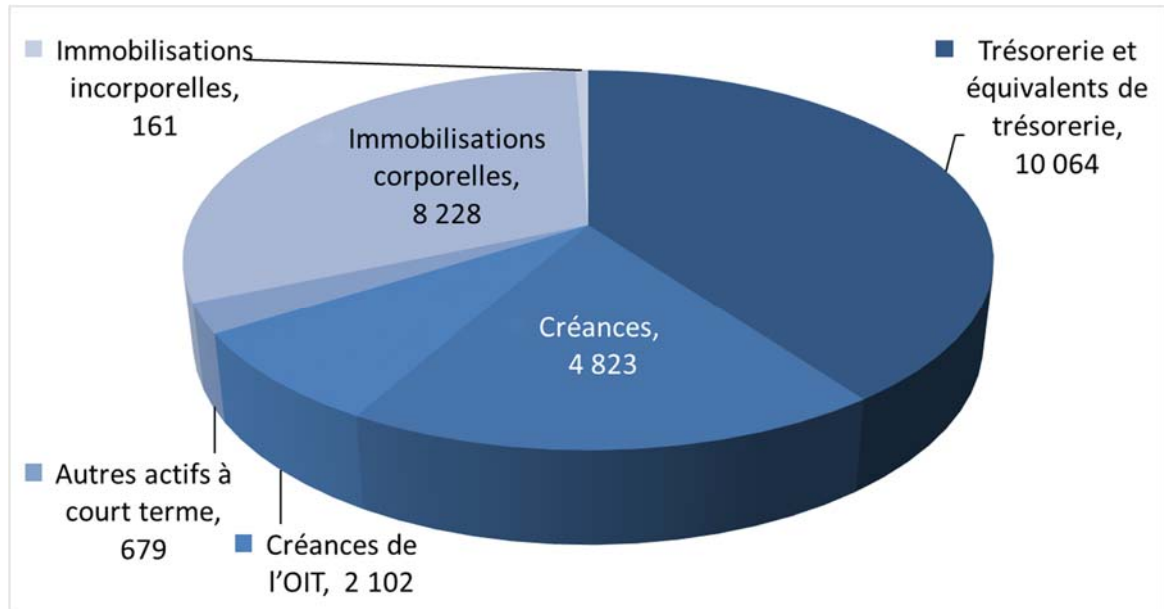
-
18. Les frais de personnel ont augmenté raisonnablement de 0,8 pour cent, passant de 18,2 millions d'euros en 2016 à 18,4 millions d'euros en 2017. Il s'agit du résultat net de la hausse normale de l'ensemble des prestations offertes par le Centre et fixées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), contrebalancée par le pourvoi des postes vacants à des grades moins élevés, ainsi que par les économies réalisées sur les vacances de postes pendant l'année. Le Centre continuera à mettre tout en œuvre pour que les frais de personnel ne dépassent pas un niveau acceptable et qu'aucun nouveau poste ne soit créé dans la catégorie des frais de personnel.
 19. Les dépenses pour les contrats de sous-traitance ont augmenté de 101 000 euros, ou 1,3 pour cent, suite aux travaux de consultance supplémentaires menés, entre autres, dans le domaine de la sécurité et de la santé, de la simplification des procédures d'achat dans la suite Oracle et de la création de documentation destinée aux utilisateurs, ou encore de l'audit sur la diversité.
 20. À la fin de l'année 2017, le Centre subissait une perte de change de 1,07 million d'euros, par rapport à un gain de change de 182 000 euros en 2016. Si la perte réalisée pendant l'année était de seulement 125 000 euros, les 947 000 euros restants découlent des pertes de change non encore réalisées. Conformément aux normes IPSAS, ces pertes doivent être comptabilisées et le Centre contrôle activement ses achats de devises en appliquant une protection naturelle afin de minimiser les pertes de change.
 21. Les autres dépenses liées aux activités de formation, ainsi que les autres dépenses ont augmenté de 369 000 euros, soit 9,1 pour cent, par rapport à 2016. Cette hausse est conforme au modèle historique dans lequel ces dépenses sont plus élevées la deuxième année du biennat et correspond aux produits gagnés provenant des activités de formation.
 22. Les frais généraux d'exploitation et d'entretien du terrain et des bâtiments ont diminué de 666 000 euros, ou 16,9 pour cent, par rapport à 2016. C'est le résultat de la réception en 2016 des contributions de la Ville de Turin pour les années 2013 à 2015, pour lesquelles le Centre a encouru beaucoup plus de dépenses. Cela n'a pas été le cas en 2017, et le Centre a procédé à des travaux de réparation et d'entretien ordinaire sans recevoir de contribution de la Ville.
 23. Les voyages ont également diminué de 298 000 euros, ou 8,5 pour cent, par rapport à 2016. C'est le résultat combiné d'une baisse des frais de voyage des participants de 448 000 euros et d'une légère hausse des frais de mission liés aux activités de 144 000 euros. Ces deux types de dépenses variables fluctuent selon le nombre de participants et le nombre d'activités par an.
 24. Les dépenses pour les fournitures ont baissé de 353 000 euros, ou 30,45 pour cent, par rapport à 2016. Cette baisse s'explique principalement par une diminution considérable des consommables informatiques et, plus globalement, par une hausse des dépenses encourues en 2016 au titre de la rénovation des bâtiments. De plus, les dépenses de reprographie des activités ont également diminué grâce à l'utilisation accrue du campus en ligne (*e-campus*), qui permet de réduire les volumes d'impression.

Situation financière

Actif

25. Au 31 décembre 2017, le montant total de l'actif s'élevait à 26,7 millions d'euros (contre 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) et se répartissait comme suit:

Actif par catégorie, 2017 (en milliers d'euros)

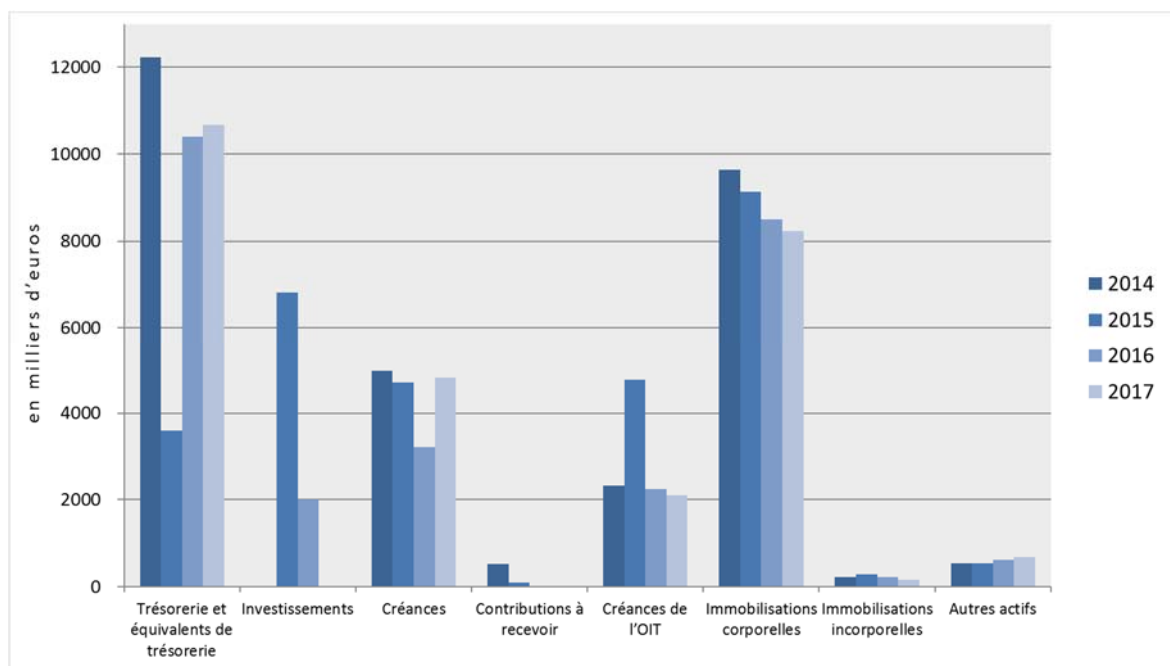


26. Les principaux éléments d'actif au 31 décembre 2017 étaient la trésorerie et les équivalents de trésorerie, qui s'élevaient au total à 10,7 millions d'euros (12,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, y compris les investissements) et représentaient 40 pour cent de l'actif total. Sur ce montant, 3,8 millions d'euros, ou 35,6 pour cent, consistaient en des fonds détenus au nom des bailleurs de fonds aux fins des activités de formation (3,5 millions d'euros ou 28 pour cent au 31 décembre 2016).

27. L'année dernière, le Centre a grandement réduit ses investissements à court terme et y a finalement mis un terme en raison du faible taux de retour disponible sur le marché. En lieu et place, le Centre a conservé ses liquidités en dollars des États-Unis et les a investies dans des contrats de swap avec l'euro pour une période de 30 jours, qui étaient légèrement plus rentables. Tous les autres fonds sont conservés sur les comptes d'épargne du Centre, qui bénéficient toujours d'un faible taux de retour.

28. Les créances et les immobilisations corporelles étaient les deux autres grands éléments d'actif.

Comparaison sur quatre ans, par catégorie d'actif

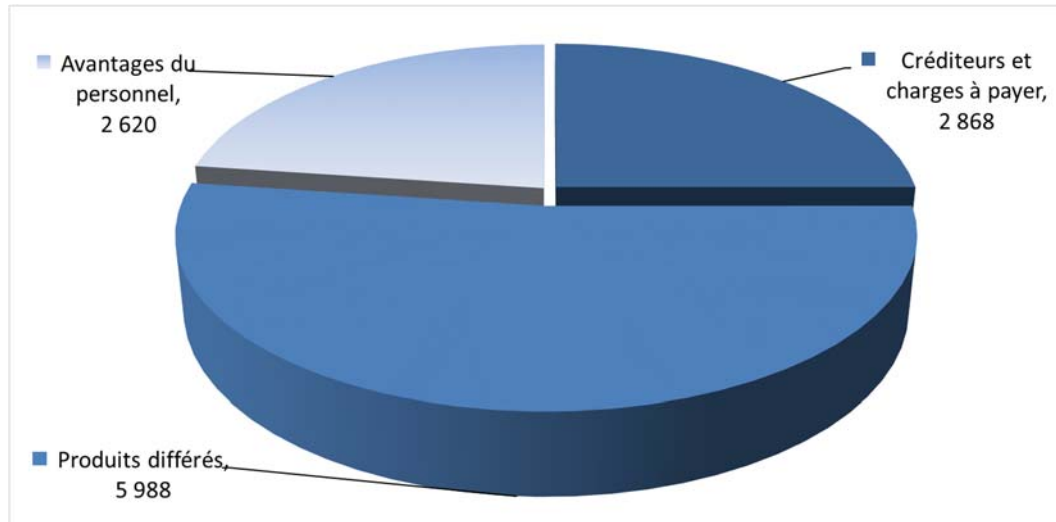


- 29.** L'actif total du Centre a diminué de 0,6 million d'euros, ou 2 pour cent (diminution de 2,8 millions d'euros, ou 9,2 pour cent, au 31 décembre 2016).
- 30.** La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 260 000 millions d'euros ou 2,5 pour cent (augmentation de 2.0 millions d'euros, ou 19,1 pour cent, au 31 décembre 2016). Par contre, les investissements ont diminué de 2 millions d'euros, soit 100 pour cent. En chiffres nets, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les investissements ont diminué de 1,74 million d'euros (augmentation de 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2016). De plus amples informations sont fournies dans l'état des flux de trésorerie.
- 31.** Les créances ont augmenté de 1,6 million d'euros soit 50 pour cent (diminution de 1,5 millions d'euros soit 31,7 pour cent au 31 décembre 2016) principalement en raison de l'augmentation de la diminution de 1,9 million d'euros (diminution de 1,3 million d'euros au 31 décembre 2016) dans les créances relatives aux accords portant sur des services de formation détenues en fin d'année et d'une augmentation de 591 000 euros (diminution de 17 000 euros au 31 décembre 2016) dans les créances relatives aux activités de formation réalisées dans la dernière partie de l'année.
- 32.** Les créances de l'OIT ont diminué de 0,1 million d'euros, soit 6,1 pour cent (diminution de 2,5 millions, soit 53 pour cent, au 31 décembre 2016), en raison de changements dans le processus de facturation des activités de formation ainsi que d'une fréquence de collecte accrue. Avant la fin de l'exercice, l'OIT a aussi versé au Centre une somme importante afin d'apurer une partie du solde restant dû.
- 33.** Les immobilisations corporelles ont diminué de 0,3 million d'euros, ou 3,3 pour cent (diminution de 634 000 euros ou 6,9 pour cent au 31 décembre 2016) en raison de l'amortissement annuel d'un montant de 1,1 million d'euros (922 000 euros en 2016), d'achats d'équipements pour 712 000 euros (288 000 euros en 2016) et de cessions d'immobilisations corporelles de 7 600 euros (229 000 euros en 2016).

Passif

- 34.** Au 31 décembre 2017, le passif du Centre s'élevait à 11,5 millions d'euros (10,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) et se répartissait comme suit:

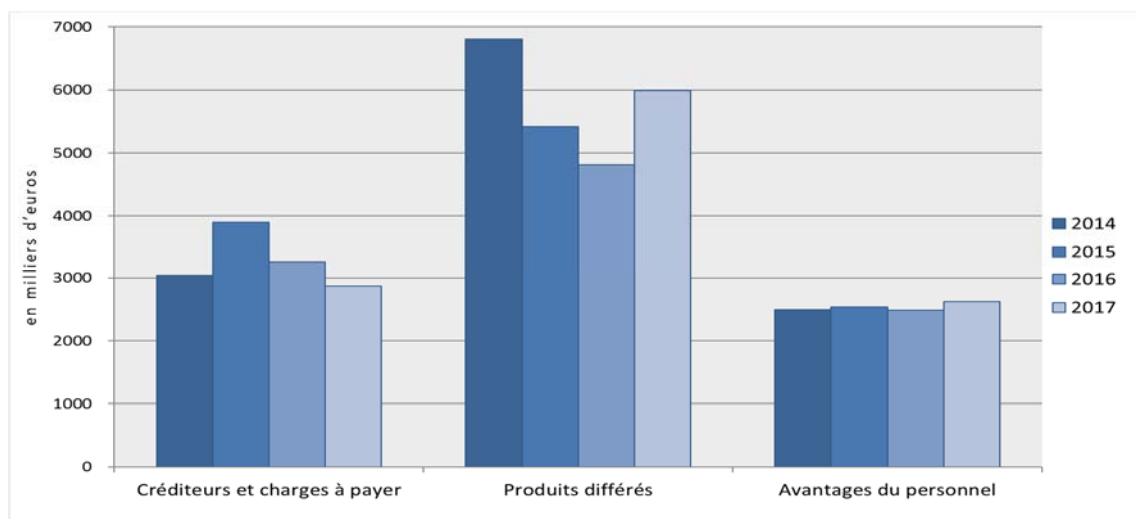
Passif par catégorie, 2017 (en milliers d'euros)



- 35.** Le plus important élément de passif, représentant 6 millions d'euros ou 52,2 pour cent du passif total (4,8 millions d'euros ou 45,5 pour cent au 31 décembre 2016), correspond aux produits différés. Il s'agit de fonds avancés par différents bailleurs de fonds et partenaires aux fins de projets de formation spécifiques (3,8 millions d'euros au 31 décembre 2017, pour 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2016) et de fonds à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et des services de conseil soumis à des conditions spécifiques liées à la performance (2,2 millions d'euros au 31 décembre 2017, pour 1,3 million d'euros au 31 décembre 2016).

- 36.** Le passif au titre des avantages du personnel englobe les avantages futurs acquis par les fonctionnaires pendant leur carrière au Centre et pour lesquels un passif est comptabilisé en fin d'exercice. Ces avantages sont, entre autres, les congés cumulés, les frais de rapatriement lors de la cessation de service et les frais de déménagement.

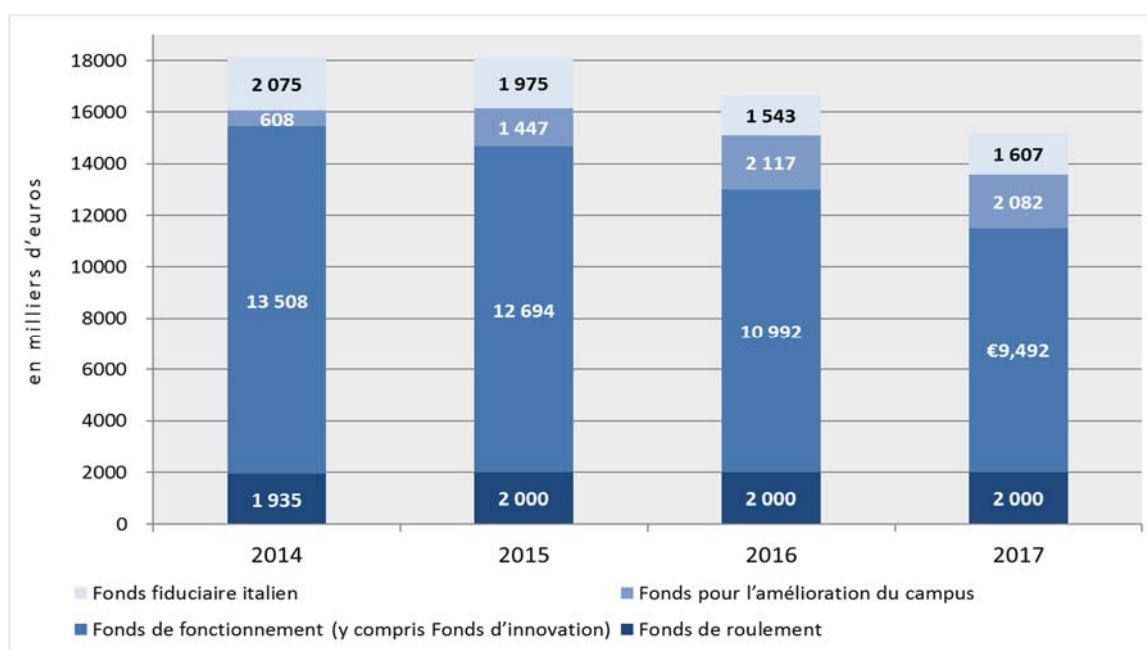
Comparaison sur quatre ans, par catégorie de passif



37. Les créiteurs et charges à payer ont diminué de 400 000 euros ou 12,2 pour cent (diminution de 630 000 euros ou 16,2 pour cent au 31 décembre 2016) en raison de la différenciation des modalités de paiement par type de fournisseur.
38. Les produits différés ont augmenté de 1,2 million d'euros, soit 24,5 pour cent (diminution de 611 000 euros, soit 11,3 pour cent, au 31 décembre 2016), essentiellement en raison de l'augmentation des contributions volontaires à recevoir en relation avec des accords signés, conforme à l'objectif d'extension de la période couverte par les accords signés poursuivi par le Centre. Les avances reçues au titre d'accords signés ont également augmenté de 369 000 euros (augmentation de 648 000 euros au 31 décembre 2016).

Actif net

Comparaison sur quatre ans, par fonds



39. L'actif net du Centre consiste en plusieurs fonds, dont le Fonds de roulement, que le Règlement financier fixe à 2,0 millions d'euros, soit 13,2 pour cent du total de l'actif net (2 millions d'euros, soit 12,0 pour cent, au 31 décembre 2016).
40. À cela viennent s'ajouter le Fonds de fonctionnement avec 10,1 millions d'euros ou 66,3 pour cent du total de l'actif net (11 millions d'euros ou 66 pour cent au 31 décembre 2016), le Fonds pour l'amélioration du campus avec 1,5 million d'euros ou 9,9 pour cent du total de l'actif net (2,1 millions d'euros ou 12,7 pour cent au 31 décembre 2016) et le Fonds fiduciaire italien avec 1,6 million d'euros ou 10,6 pour cent (1,5 million d'euros ou 9,3 pour cent au 31 décembre 2016).

Budget ordinaire

41. À sa 78^e session (octobre 2015), le Conseil du Centre a approuvé pour la période 2016-17 un budget des dépenses s'élevant à 80,188 millions d'euros, contenant une provision pour les frais imprévus de 600 000 euros et un budget des produits s'élevant à 80,188 millions d'euros, soit un budget global équilibré.

42. Les résultats budgétaires globaux pour l'exercice 2017 ainsi que les résultats du budget final du biennat sont résumés dans l'état V, le détail des contributions volontaires versées par les bailleurs de fonds figurant à la note 12.
43. Les produits réels pour 2017 se sont élevés à 38,4 millions d'euros, principalement composés de 37,5 millions d'euros de contributions volontaires et produits gagnés, et de 822 000 euros provenant des excédents précédents. Les dépenses réelles se sont élevées à 37,6 millions d'euros, dont 13 000 euros de dépenses diverses. L'excédent budgétaire net final pour 2017 s'est établi à 712 000 euros, après prélèvement d'une provision pour créances douteuses et pertes de change réalisées.
44. Le résultat total du biennat 2016-17 tel que présenté dans l'état V révèle un excédent budgétaire total net de 1,764 million d'euros, qui regroupe l'excédent budgétaire net de 2016 de 1,052 million d'euros et celui de 2017 de 712 000 euros.
45. Depuis 2016, le budget approuvé du Centre couvre une période biennale, dans ce cas 2016-17. Afin de pouvoir présenter un budget annuel comparatif à l'état V (état de comparaison du budget et des montants réels), une analyse de la division entre les produits et les dépenses, basée sur les données historiques, a été réalisée. Les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents ont été répartis de manière égale entre la première et la seconde année du budget biennal approuvé; pour les dépenses fixes et les frais variables de personnel sur projet, un taux de 49 pour cent du budget approuvé a été appliqué pour la première année; et pour les produits provenant des activités de formation et des publications, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel sur projet), le taux appliqué pour la première année est de 46 pour cent. La provision pour les frais imprévus approuvée pour le biennat a donc été intégrée qu'à la deuxième année parce qu'elle n'avait pas été exigée la première année.

Différences significatives entre le budget 2017 et les montants réels tels que présentés à l'état V

(en milliers d'euros)

Ligne de l'état V			Budget 2017 ¹	Montant réel 2017	Diff.	Diff. %
Chap.	Ligne					
I	10	Contribution volontaire de l'Organisation internationale du Travail	3 582	3 939	357	10,0%
II	20	Produits provenant des activités de formation	27 648	23 385	(4 263)	(15,4%)
II	21	Produits provenant des publications	1 080	924	(156)	(14,4%)
II	22	Produits divers	1 000	1 169	169	16,9%
IV	40	Personnel sur le budget ordinaire	16 305	15 414	(891)	(5,5%)
IV	41	Consultants	487	779	292	60,0%
IV	42	Infrastructures	1 832	2 098	266	14,5%
IV	46	Gouvernance	366	238	(128)	35,0%
IV	47	Frais liés aux installations et aux technologies de l'information	1 515	1 659	144	9,5%
V	50-58	Total dépenses variables	18 812	15 352	(3 460)	(18,4%)

¹ Le budget représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents; 51,0 pour cent du budget approuvé pour les dépenses fixes et le personnel inscrit aux frais variables (VB); et 54,0 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des publications, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors personnel inscrit aux frais variables (VB)). Il comprend également 100 pour cent du budget approuvé pour les frais imprévus.

-
- 46.** Comme on le verra à l'état V, le Centre a enregistré pour la deuxième année du biennat des résultats positifs qui se traduisent par un excédent budgétaire net de 712 000 euros et un excédent final budgétaire net de 1,764 million d'euros pour la période 2016-17.
- 47.** Pour ladite période 2016-17, le Centre a reçu de l'OIT une contribution de 8,24 millions d'euros telle qu'approuvée dans le programme et budget. La moitié de cette contribution a été reçue en 2017. L'écart de 357 000 euros ou 10,0 pour cent est dû à la différence de taux de change entre l'établissement du budget et l'enregistrement de la transaction.
- 48.** Les produits provenant des activités de formation se sont élevés à 23,385 millions d'euros, montant inférieur de 15,4 pour cent à l'objectif établi pour 2017. Bien qu'il y ait une différence de 4,263 millions d'euros par rapport au budget originel, cette somme n'a pas d'impact direct sur l'excédent budgétaire net parce que les dépenses variables y afférentes sont également inférieures de 3,46 millions d'euros, ou 18,4 pour cent, au budget prévu. Les produits provenant des activités de formation, l'utilisation des excédents et les dépenses variables doivent être considérés ensemble afin de comprendre les résultats finaux du Centre. En 2016 et en 2017, les objectifs pour les contributions aux coûts fixes (CFC) ont été pleinement atteints par le Centre, avec globalement moins de produits totaux et de dépenses totales que planifiés. Il s'agit là du résultat des gains d'efficacité dans la prestation des activités de formation, et le Centre a généré un excédent budgétaire total net pour le biennat de 1,764 million d'euros.
- 49.** Les produits provenant des publications se sont élevés à 924 000 euros et les résultats sont inférieurs de 14,4 pour cent à l'objectif établi pour l'année 2017. La différence de 156 000 euros est due essentiellement au réalignement de la stratégie pour les publications dans un contexte général de hausse de la conception numérique et des services multimédias, qui bénéficient d'une priorité plus élevée que les services plus traditionnels, tels que les travaux d'impression et de production, qui sont en baisse depuis plusieurs années.
- 50.** Les produits divers se sont élevés à 1,169 million d'euros, soit un résultat supérieur de 16,9 pour cent aux objectifs établis pour l'année 2017. La différence de 169 000 euros est due essentiellement aux légères augmentations des produits provenant d'autres sources non liées aux activités de formation et des activités socioculturelles.
- 51.** Les frais liés au personnel inscrit au budget ordinaire se sont élevés à 15,414 millions d'euros et sont inférieurs de 891 000 euros, soit 5,5 pour cent, au budget. Plusieurs postes vacants ont été pourvus plus tard dans l'année ou restaient vacants à la fin de l'exercice.
- 52.** Les coûts des services de consultance ont dépassé le budget de 292 000 euros ou 60,0 pour cent. Cette augmentation est due aux travaux de consultance supplémentaires liés, entre autres, à la simplification des procédures d'achat dans la suite Oracle, à la rédaction d'un projet de manuel sur les achats, à l'audit sur la sécurité et la santé, à l'audit sur la diversité et à d'autres questions relatives au personnel.
- 53.** Les dépenses au titre des infrastructures ont été supérieures de 266 000 euros ou 14,5 pour cent au budget. En 2017, le Centre a entrepris des travaux de maintenance supplémentaires sur le campus, y compris des réparations extraordinaires des canalisations, les travaux préalables à la rénovation de la réception, la création d'une petite boutique, des améliorations de l'espace fitness, la rénovation des toilettes et des vestiaires sur tout le campus, ainsi que la modernisation des systèmes d'automatisation des bâtiments et de détection des incendies, entre autres.

-
- 54.** Les dépenses au titre de la gouvernance ont été inférieures au budget de 128 000 euros, soit 35 pour cent, essentiellement parce que les services juridiques ont été offerts gratuitement par l'OIT.
- 55.** Les coûts liés aux technologies de l'information ont dépassé le budget de 144 000 euros, ou 9,5 pour cent, en raison du report d'un projet de 2016 à 2017 et de légères augmentations de tous les types de coûts.
- 56.** Les dépenses variables totales ont été inférieures au budget et présentent une différence de 3,46 millions d'euros soit 18,4 pour cent. Ces dépenses sont alignées sur le total des produits provenant des activités de formation et sur l'utilisation des excédents précédents pour des activités de formation comptabilisées cette année. Comme les produits provenant des activités de formation sont inférieurs au budget, les dépenses variables liées à ces produits sont elles aussi plus basses que prévu. Tel qu'expliqué, étant donné que ces deux montants sont inférieurs aux niveaux attendus, cette différence est due aux gains d'efficacité réalisés dans la prestation des activités de formation tout en atteignant le taux de contributions aux coûts fixes prévu dans le budget approuvé.

Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2017.

Approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction qui les a préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail. Ils présentent certains montants qui reposent sur les meilleures estimations et le jugement de la Direction.

Les procédures comptables et systèmes associés de contrôle interne, établis par la Direction, offrent l'assurance raisonnable que les actifs sont préservés, que les livres comptables reflètent adéquatement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et méthodes sont appliquées selon une séparation appropriée des tâches.

La gouvernance financière du Centre prévoit que les systèmes financiers et les contrôles internes sont examinés par le Bureau de l'audit interne et du contrôle de l'Organisation internationale du Travail, par le Commissaire aux comptes, ainsi que par le Conseil. Le Commissaire aux comptes soumet aussi son opinion sur les états financiers, qui figure dans la section ci-après.

Conformément à l'article 17.2 du Règlement financier, les états financiers numérotés de I à V et les notes qui les accompagnent sont approuvés et soumis ci-après au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.



Christine Boulanger

Trésorière et cheffe des Services financiers

12 mars 2018



Yanguo Liu
Directeur

12 mars 2018

Point appelant une décision

Le Conseil est invité à approuver les états financiers tels qu'ils sont présentés, conformément à l'article 17.2 du Règlement financier.



République des Philippines
COMMISSION D'AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre »), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations complémentaires

La direction est responsable des informations complémentaires. Ces informations englobent les renseignements inclus dans le rapport incluant **les états financiers du Centre et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017**, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport d'audit indépendant sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les informations complémentaires et nous n'exprimons aucune conclusion quant à leur fiabilité.

Pour ce qui est de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à prendre note des informations complémentaires et, ce faisant, à considérer si ces informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou si les renseignements obtenus au cours de l'audit ou d'une autre manière semblent contenir des anomalies significatives. Si pendant le travail d'audit que nous avons effectué, nous concluons que de telles anomalies significatives semblent entacher les informations complémentaires, nous avons l'obligation de le signaler. En l'occurrence, nous pouvons affirmer que nous n'avons rien à signaler.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance relatives aux états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS, ainsi que du contrôle interne que la direction considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, les informations relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre le Centre en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de surveiller le processus de l'élaboration de l'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

De plus, à notre avis, les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance ou avons revues au cours de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

En vertu de l'article 27 du Règlement financier du Centre, nous avons également soumis un rapport détaillé de notre audit du Centre.



Michael G. Aguinaldo

**Président, Commission d'audit
République des Philippines
Commissaire aux comptes**

**Quezon City, Philippines
12 mars 2018**



États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Centre international de formation de l'OIT
État de la situation financière au 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Note	2017	2016
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	10 664	10 404
Investissements	5	–	2 000
Créances	6	4 370	3 035
Contributions à recevoir	7	–	–
Créances de l'OIT		2 102	2 238
Autres actifs à court terme		679	616
		17 815	18 293
Actif à long terme			
Créances	6	453	179
Immobilisations corporelles	9	8 228	8 508
Immobilisations incorporelles		161	230
		8 842	8 917
Total actif		26 657	27 210
Passif			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		2 868	3 268
Produits différés	10	5 535	4 629
Avantages du personnel	11	157	189
		8 560	8 086
Passif à long terme			
Produits différés	10	453	179
Avantages du personnel	11	2 463	2 293
		2 916	2 472
Total passif		11 476	10 558
Actif net			
Fonds de roulement		2 000	2 000
Total solde cumulé des autres fonds		13 181	14 652
Total actif net	17	15 181	16 652
Total passif et actif net		26 657	27 210

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État de la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	Note	2017	2016
Produits			
Activités de formation		21 949	21 013
Contributions volontaires	12	13 539	14 149
Autres produits	14	2 028	1 826
Gain de change et réévaluation, net		–	182
Intérêts		65	55
Total produits		37 581	37 225
Dépenses			
Frais de personnel		18 385	18 247
Contrats de sous-traitance		7 900	7 799
Frais généraux d'exploitation		1 494	1 929
Frais de voyage		3 203	3 501
Autres frais liés aux activités de formation		3 302	3 008
Entretien du terrain et des bâtiments		1 783	2 014
Fournitures		806	1 159
Amortissement		1 061	994
Perte de change et réévaluation, nette		1 072	–
Frais bancaires		46	38
Total dépenses		39 052	38 689
Déficit net		(1 471)	(1 464)

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre**

(en milliers d'euros)

	Fonds de roulement	Fonds de fonctionnement	Fonds pour l'amélioration du campus	Fonds fiduciaire italien	Total solde cumulé des autres fonds	Actif net
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	2 000	10 992	2 117	1 543	14 652	16 652
Déficit net de 2017	–	(1 500)	(35)	64	(1 471)	(1 471)
Transferts vers/(de) ^{/2}	–	574	(574)	–	–	–
Solde au 31 décembre 2017	2 000	10 066	1 508	1 607	13 181	15 181
Solde au 1 ^{er} janvier 2016	2 000	12 694	1 447	1 975	16 116	18 116
Déficit net de 2016	–	(908)	(124)	(432)	(1 464)	(1 464)
Transferts vers/(de) ^{/1}	–	(794)	794	–	–	–
Solde au 31 décembre 2016	2 000	10 992	2 117	1 543	14 652	16 652

^{/1} Transfert de 100 euros du Fonds de fonctionnement au Fonds pour l'amélioration du campus approuvé par le Conseil en octobre 2015 et transfert de 693.5 euros approuvé par le Bureau du Conseil en mai 2016.

^{/2} Transfert d'actifs en capital du Fonds pour l'amélioration du campus au Fonds de fonctionnement.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT
État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre
(en milliers d'euros)

	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Déficit net pour la période	(1 471)	(1 464)
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(869)	357
Postes sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement	1 061	994
(Augmentation)/diminution des créances	(1 609)	1 496
Diminution des contributions à recevoir	–	100
Diminution des créances de l'OIT	136	2 543
(Augmentation) des autres actifs à court terme	(63)	(81)
(Diminution) des créditeurs et charges à payer	(400)	(630)
Augmentation/(diminution) des produits différés	1 180	(611)
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	138	(55)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation ^{/1}	(1 897)	2 649
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(712)	(303)
Acquisitions de placements à court terme	–	(2 000)
Produits issus de la cession des placements à court terme	2 000	6 811
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 288	4 508
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	869	(357)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	260	6 800
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de période	10 404	3 604
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	10 664	10 404

^{/1} Les 68 euros reçus en intérêts apparaissent sous « Déficit net pour la période » dans les flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation (2016: 87 euros).

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

(en milliers d'euros)

		2017 Budget approuvé ¹	2017 Budget final	2017 Montants réels	2017 Différence ²	2016-17 Budget approuvé et final	2016-17 Montants réels	2016-17 Différence
PRODUITS								
I	Contributions volontaires							
10	Organisation internationale du Travail	3 582	3 582	3 939	357	7 165	7 738	573
11	Gouvernement italien	7 850	7 850	7 850	–	15 700	15 700	–
12	Région Piémont	–	–	–	–	–	–	–
13	Gouvernement portugais	250	250	250	–	500	500	–
14	Ville de Turin	–	–	–	–	–	750	750
	Total contributions volontaires	11 682	11 682	12 039	357	23 365	24 688	1 323
II	Produits gagnés							
20	Activités de formation et services de consultation	27 648	27 648	23 385	(4 263)	51 200	46 332	(4 868)
21	Publications	1 080	1 080	924	(156)	2 000	1 774	(226)
22	Divers	1 000	1 000	1 169	169	2 000	2 200	200
	Total produits gagnés	29 728	29 728	25 478	(4 250)	55 200	50 306	(4 894)
III	Autres							
30	Excédent des exercices précédents pour des activités de formation	750	750	767	17	1 500	1 563	63
31	Excédent des exercices précédents pour l'examen des processus d'entreprise	64	64	37	(27)	123	114	(9)
–	Excédent des exercices précédents pour les applications informatiques de HRS	–	–	18	18	–	68	68
	Total excédents des exercices précédents	814	814	822	8	1 623	1 745	122
	Total produits	42 224	42 224	38 339	(3 885)	80 188	76 739	(3 449)
DÉPENSES								
IV	Dépenses fixes							
40	Personnel inscrit au budget ordinaire	16 305	16 305	15 414	(891)	31 971	30 778	(1 193)
41	Consultants	487	487	779	292	954	1 353	399
42	Infrastructures	1 832	1 832	2 098	266	3 593	4 259	666
43	Sécurité	421	421	409	(12)	826	851	25
44	Frais généraux d'exploitation	743	743	713	(30)	1 457	1 566	109
45	Missions et représentation	269	269	273	4	528	513	(15)
46	Gouvernance	366	366	238	(128)	732	592	(140)
47	Technologies de l'information	1 515	1 515	1 659	144	2 971	3 017	46
48	Amortissement des immobilisations	687	687	679	(8)	1 348	1 292	(56)
	Total dépenses fixes	22 625	22 625	22 262	(363)	44 380	44 221	(159)
V	Dépenses variables							
50	Personnel inscrit au budget variable (VB)	2 499	2 499	2 516	17	4 999	5 068	69
50	Personnel sur projet (PB)	–	–	332	332	–	472	472
51	Collaborateurs externes	5 275	5 275	4 964	(311)	9 768	9 837	69
52	Missions	729	729	863	134	1 350	1 582	232
53	Coûts liés aux participants	7 447	7 447	4 902	(2 545)	13 790	9 972	(3 818)
54	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	620	620	318	(302)	1 149	685	(464)
55	Enseignement extra-muros	1 241	1 241	687	(554)	2 298	1 480	(818)
56	Autres frais variables	202	202	199	(3)	374	368	(6)
57	Coûts liés aux produits provenant des publications	691	691	485	(206)	1 280	1 006	(274)
58	Autres frais liés aux autres produits	108	108	86	(22)	200	207	7
	Total dépenses variables	18 812	18 812	15 352	(3 460)	35 208	30 677	(4 531)
VI	60	Contingence	600	600	–	600	–	(600)
	Total dépenses	42 037	42 037	37 614	(4 423)	80 188	74 898	(5 290)
	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE ^{/3}	187	187	725	538	–	1 841	1 841
	Autres postes							
	Créances douteuses	–	–	112	(112)	–	61	(61)
	Perte de change et réévaluation, nette	–	–	(125)	125	–	(138)	138
	Total autres postes	–	–	(13)	13	–	(77)	77
	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE NET	187	187	712	525	–	1 764	1 764

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT**État de comparaison du budget et des montants réels pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (suite)**

(en milliers d'euros)

^{/1} Le budget originel représente 50 pour cent du budget approuvé pour les contributions volontaires, les autres produits et les excédents des exercices précédents; 51 pour cent du budget approuvé pour les dépenses fixes et les frais de personnel inscrits au budget variable (VB); et 54 pour cent du budget approuvé pour les produits provenant des activités de formation et des publications, ainsi que pour les dépenses variables totales (hors frais de personnel inscrits au budget variable (VB)). Il inclut également 100 pour cent du budget approuvé pour la provision de contingence parce que cette dernière est intégrée dans le budget final approuvé pour le biennat.

^{/2} La différence entre les montants inscrits au budget et les montants réels est expliquée dans le rapport financier sur les comptes de 2017.

^{/3} Conformément à l'article 7.4 du Règlement financier.

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

Centre international de formation de l'OIT

Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (en milliers d'euros)

Note 1 – Objectifs, activités et autres informations

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre ») a été établi par le Conseil d'administration du BIT et le gouvernement de l'Italie en 1964. La mission du Centre, guidée par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, est de livrer une formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation sont élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre. Aux termes du Statut du Centre tel qu'adopté par le Conseil d'administration du BIT, les fonds et actifs du Centre sont comptabilisés séparément des avoirs de l'OIT (article VI, paragraphe 6). Le Centre est financé principalement par les contributions volontaires du budget ordinaire de l'OIT, le gouvernement de l'Italie et les revenus gagnés pour les services de formation qu'il fournit. L'OIT étant l'entité qui contrôle le Centre, les états financiers du Centre sont consolidés avec ceux de l'OIT. Au cas où le Centre serait dissous, le Conseil d'administration du BIT a le pouvoir, en vertu du Statut (article XI), de disposer des actifs et du solde des fonds du Centre.

Le Centre a un Conseil présidé par le Directeur général du BIT. Le Conseil du Centre est composé de 33 membres, dont 24 sont nommés par le Conseil d'administration du BIT. Le Conseil du Centre se réunit deux fois par année. Les membres du Conseil ne sont pas rémunérés par le Centre pour leurs services. Lors de sa réunion en octobre, le Centre adopte son budget conformément au Règlement financier du Centre, sur recommandation des membres du Conseil. Aux termes de l'article 17 du Règlement financier du Centre, les membres du Conseil, sur délégation du Conseil, adoptent les états financiers au mois de mai.

Les comptes du Centre, qui sont établis annuellement, sont audités par le commissaire aux comptes de l'OIT.

Le siège du Centre est à Turin, en Italie. Conformément à l'accord complémentaire relatif aux privilèges et immunités du Centre conclu avec le gouvernement italien, le Centre est exempté de la plupart des taxes et droits de douane imposés par le gouvernement italien.

Note 2 – Méthodes comptables

Base de préparation et présentation

Les états financiers du Centre ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), et respectent toutes les normes en vigueur au 31 décembre 2017.

L'exercice financier du Centre, à des fins budgétaires, est une période biennale constituée de deux années civiles consécutives. Les états financiers sont établis tous les ans.

La monnaie de fonctionnement et de présentation du Centre est l'euro.

Les états financiers sont, sauf indication contraire, libellés en milliers d'euros.

Principales méthodes comptables

Conversion des devises étrangères

Les transactions effectuées pendant l'exercice dans des monnaies autre que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de chaque transaction, qui correspond approximativement au taux effectif du marché à cette même date.

Les soldes des éléments d'actif et de passif monétaires maintenus dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies applicable à la date de clôture, qui correspond approximativement au taux effectif du marché. Les différences de taux de change résultant du règlement d'éléments monétaires et les gains ou pertes non réalisés résultant de la réévaluation des éléments d'actif et de passif monétaires sont présentés comme des gains (ou pertes) et réévaluation, net dans l'état de la performance financière.

Les soldes des éléments d'actif et de passif non monétaires inscrits à leur coût historique sont convertis en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies à la date de la transaction.

Instrument financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit:

Actifs/passifs	Classification	Mesure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit
Placements	Actifs financiers	Juste valeur par le biais de l'excédent ou déficit
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Contributions à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, ainsi que des placements, est déterminée en utilisant les prix déclarés sur les marchés actifs pour des actifs identiques (niveau 1).

Comptabilisation et mesure initiale

Un actif ou un passif financier est comptabilisé dans l'état de la situation financière quand, et seulement quand, le Centre devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Le Centre mesure initialement l'actif ou le passif financier à sa juste valeur.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé de l'état de la situation financière quand, et seulement quand, les droits contractuels sur la trésorerie de cet actif financier expirent ou sont levés. Un passif financier est décomptabilisé quand, et seulement quand, il est éteint.

Dépréciation

À la fin de la période de rapport, il est procédé à une évaluation de la dépréciation des actifs financiers. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en tant que frais généraux d'exploitation dans l'état de la performance financière s'il existe une preuve objective que la valeur de report d'un actif financier a diminué.

Plus spécifiquement, pour les créances et les contributions à recevoir, le Centre établit une provision pour créances douteuses basée sur l'examen des soldes individuels permettant de déterminer s'il y a lieu de déprécier certains montants. Si les efforts de collecte des sommes non recouvrées sont vains, celles-ci sont radiées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie englobent l'encaisse et les dépôts à court terme échus dans les trois mois suivant la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont répertoriés en tant qu'actif à court terme et actif à long terme en fonction des échéances des objectifs d'investissement. Si la période est d'un an ou moins, ils sont répertoriés en tant qu'actif à court terme et, sur une période plus étendue, en tant qu'actif à long terme. Les produits réalisés à partir des placements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts dans l'état de la performance financière.

Créances

Elles proviennent essentiellement des activités de formation et de la vente de publications. Elles sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Contributions à recevoir

Les contributions à recevoir proviennent des contributions volontaires servant à couvrir les opérations générales et sont comptabilisées quand il est probable qu'elles soient perçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable.

Sommes dues à/à recevoir de l'OIT

Le Centre possède avec son entité de contrôle, l'OIT, un compte courant pour les transactions interbureaux, qui enregistre les mouvements en provenance et à destination de l'OIT, représentant la contribution volontaire de l'Organisation au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT, tant dans les bureaux de terrain qu'au siège, au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT. Le solde net est reflété en conséquence dans l'état de la situation financière.

Immobilisations corporelles

Cette ligne englobe les biens, et les améliorations locatives, qui sont calculés à leur coût historique et amortis de façon linéaire sur la durée de vie utile estimée comme suit:

Catégorie	Durée de vie utile estimée (années)
Véhicules	5
Équipements de bureau	5
Autres types d'équipements	10
Meubles et agencements	10
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail et de 15-30

Produits différés

Les produits différés sont des sommes reçues ou à recevoir sur la base d'accords signés avec les participants aux formations et les organisations qui les parrainent relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à conditions spécifiques de performance. Ils sont considérés comme des produits seulement quand l'obligation de prestation du Centre a été remplie. Les créances en vertu de tels accords de 12 mois ou plus sont reportées comme des actifs à long terme et sont escomptées selon le taux d'escompte basé sur les rendements des obligations de première qualité des sociétés.

Avantages du personnel

Le Centre comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

1. avantages à court terme: avantages qui deviennent dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les services donnant droit à ces avantages ont été rendus. Ils englobent les avantages suivants:
 - congés cumulés: les absences rémunérées cumulées, telles que les congés annuels et les congés compensatoires, sont comptabilisées comme dépense et passif au fur et à mesure que les membres du personnel acquièrent les droits. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires du Centre ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables par année. Ils peuvent accumuler jusqu'à 60 jours ouvrables qui sont payables à la cessation de service. Le montant dû pour les congés non utilisés à date de clôture a été calculé en multipliant le nombre effectif de jours cumulés par chaque fonctionnaire par le traitement de base majoré de l'ajustement de poste pour le personnel de la catégorie des services organiques et par le traitement de base majoré de la prime pour connaissances linguistiques pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
 - congés non cumulés: en ce qui concerne les absences rémunérées non cumulées, telles que les absences pour maladie et de maternité, une dépense est comptabilisée au moment de l'absence;
 - congés dans les foyers: conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires non recrutés sur place ont droit au remboursement des frais de voyage à l'occasion du congé dans les foyers, la première fois au cours de la deuxième année qui suit l'engagement initial, puis une fois tous les deux ans. La valeur des droits aux congés dans les foyers acquis par les fonctionnaires mais non réclamés à la date de clôture constitue un passif. La valeur des droits acquis à ce titre et exigibles à la date de clôture a été estimée sur la base des dépenses effectives engagées à ce titre l'année dernière et ajustée pour tenir compte de la hausse du prix des transports aériens; et

-
- autres avantages à court terme: ces avantages sont comptabilisés dans la masse salariale et un passif est inscrit à la date de clôture si un montant est resté impayé. Ces avantages englobent l'indemnité de non-résidence, les prestations familiales, l'ajustement de poste, l'allocation pour frais d'études et la prime pour connaissances linguistiques.

2. avantages après la cessation de service:

- frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement: les fonctionnaires du Centre, leur conjoint et leurs enfants à charge ont droit au remboursement des frais de voyage et de transport des effets personnels lors de la cessation de service. Le passif correspondant au coût des voyages de rapatriement et du transport des effets personnels est calculé en estimant le coût de l'indemnité à être versée aux fonctionnaires ayant droit au remboursement de leurs frais de voyage au 31 décembre 2017. L'incidence n'étant pas significative, la part à long terme du passif n'est pas escomptée;
- indemnité de cessation de service et de rapatriement: conformément au Statut du personnel du Centre, le personnel des services généraux a droit à une indemnité de fin de service lors de la fin du contrat ou de la promotion à la catégorie des services organiques ou aux catégories supérieures. Le Centre verse à cette fin chaque mois au BIT une contribution fixe égale à 7,5 pour cent des salaires des fonctionnaires de la catégorie des services généraux. Conformément au Statut du personnel du Centre, les fonctionnaires qui n'ont pas été recrutés sur place ont droit à une indemnité à la cessation de service s'ils ont accompli au moins une année de service hors du pays où ils ont leur foyer. Le Centre verse à cette fin au BIT une contribution fixe égale à 6 pour cent du salaire payé aux fonctionnaires éligibles au cours de l'exercice financier.

Le Centre ne comptabilise ni les indemnités de cessation de service ni les indemnités de rapatriement qui seraient dus au personnel. En mars 1980, le Conseil d'administration du BIT a décidé qu'à compter du 1^{er} juillet 1980, les paiements au titre d'indemnités de cessation de service et d'indemnités de rapatriement versés aux fonctionnaires du Centre seraient financés par le fonds des indemnités de cessation de service du BIT et que le Centre verserait une contribution mensuelle à ce fonds. Aucun accord officiel relatif à la facturation au Centre du coût net de cet avantage n'ayant été conclu, le Centre enregistre les indemnités de cessation de service et de rapatriement sur une base de cotisations définies. Ainsi, un passif n'est inscrit que dans la mesure où une contribution mensuelle au BIT resterait à payer à la date de rapport pour des services rendus;

- assurance-maladie après la cessation de service: les fonctionnaires et leurs personnes à charge ont droit à des prestations de protection de la santé lorsqu'ils quittent le service à l'âge de 55 ans ou plus, ont travaillé au moins dix ans dans une organisation du système des Nations Unies et été bénéficiaires de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel pendant les cinq années précédant immédiatement la fin de leur service. La caisse est un régime multipatronal à prestations définies qui fournit une couverture médicale à tous les membres du personnel, aux fonctionnaires retraités et à leurs personnes à charge. Le Centre est un des membres participant à ce régime. Les assurés versent une contribution mensuelle à la caisse, complétée par une contribution correspondante de l'organisation participante. Dans le cas des fonctionnaires retraités du Centre, le BIT verse la contribution mensuelle demandée à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel. Le Centre n'assume donc aucune obligation pour les prestations de protection de la santé après la cessation de service et n'enregistre aucune dépense; et

-
- Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies: à travers l'OIT, le Centre est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir aux membres du personnel des prestations de retraite, de décès et d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse est un plan financé de retraite multipatronal à prestations définies. Conformément à l'article 3 b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation internationale et intergouvernementale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres prestations de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose les organisations affiliées à des risques actuariels liés aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires des autres organisations, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas de base solide et fiable pour répartir les obligations, les actifs et les passifs de la Caisse entre les diverses organisations. Au même titre que les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse ne sont pas en mesure d'identifier avec suffisamment de certitude la part proportionnelle des obligations des contributions définies du Centre, les actifs et les coûts associés au plan avec suffisamment de fiabilité dans le but de leur comptabilisation. Les contributions à la Caisse versées par le Centre au cours de l'exercice sont comptabilisées comme des dépenses du personnel dans l'état de la performance financière.

Créditeurs et charges à payer

Il s'agit du passif lié aux biens et aux services reçus pendant l'exercice mais non payés à la date de clôture.

Produits des opérations avec contrepartie directe

1. Autres produits: les autres produits englobent les produits non liés aux activités de formation, comme ceux générés par les activités socioculturelles, par l'utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants et par la vente de publications. Ils sont comptabilisés à mesure que les services ont été rendus ou les publications ont été expédiées.
2. Produits d'intérêts: Les produits d'intérêts générés par les placements à court terme sont comptabilisés lorsque le Centre les a gagnés, sur une base pro rata temporis qui tient compte du rendement effectif.

Produits des opérations sans contrepartie directe

1. Contributions volontaires:
 - des contributions volontaires sont données afin de financer les opérations générales du Centre, l'amélioration du campus et les activités de formation. Ces contributions ne sont assorties d'aucune stipulation telle que la « condition » de remboursement des fonds qui n'auraient pas été dépensés aux fins prévues. Elles sont comptabilisées comme des actifs et des produits quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable;
 - une contribution volontaire est également reçue de la Ville de Turin afin de couvrir les frais liés à la maintenance extraordinaire et à l'aménagement des lieux que la Ville permet au Centre d'occuper. Cette contribution est comptabilisée comme un actif, accompagné du passif correspondant (produits différés), quand il est probable que la contribution sera perçue et si son montant peut être mesuré de manière fiable. Quand les fonds sont utilisés pour couvrir les frais de

maintenance extraordinaire et d'aménagement des lieux, le passif (produits différés) est diminué, et un montant correspondant est comptabilisé comme un produit.

2. Contributions en nature: le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature sous forme de service. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de leur réception.
3. Produits provenant des activités de formation: les accords relatifs aux activités de formation sont financés par des contributions volontaires inconditionnelles qui soutiennent les opérations du Centre. Ces accords sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe parce que les deux parties ne tirent pas un bénéfice direct qui est approximativement égal. Les activités de formation qui prévoient des restrictions à leur utilisation sont comptabilisées comme des produits à la signature d'un accord contraignant. Les accords sur lesquels le Centre exerce un contrôle total et qui contiennent des conditions, y compris l'obligation implicite ou explicite de restituer les fonds si ces conditions ne sont pas remplies, sont comptabilisés à la fois comme un élément d'actif (créances) et un élément de passif (produits différés) à la signature d'un accord contraignant. Le passif est réduit et le produit est comptabilisé sur la base de la proportion entre les dépenses encourues et les dépenses totales estimées de l'activité de formation.
4. Contrats de location simple avec d'autres agences des Nations Unies: ils englobent les produits des contrats de location passés avec d'autres agences des Nations Unies, incluant leur utilisation des installations du Centre. Ces contrats sont considérés comme des contrats de location simple, en ce sens qu'ils ne transfèrent pas substantiellement tous les risques de propriété au locataire et sont résiliables. Les montants perçus au titre de contrats de location sont considérés comme des loyers conditionnels parce qu'ils sont basés sur les coûts supportés par le Centre pour l'espace occupé.

Actifs éventuels

Le Centre ne comptabilise pas les actifs éventuels mais fournit dans les notes aux états financiers les détails d'un actif possible dont l'existence dépend de l'occurrence ou de la non-occurrence d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Les actifs éventuels sont évalués régulièrement afin d'assurer que les développements se reflètent de manière appropriée dans les états financiers. S'il est devenu virtuellement certain qu'une entrée d'avantages économiques ou de potentiel de services découlera de contributions volontaires ou d'activités de formation et si le montant de cet actif peut être calculé de manière fiable, l'actif et le produit correspondant sont comptabilisés dans les états financiers pour l'exercice pendant lequel le changement intervient.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont présentés dans les notes aux états financiers quand une obligation possible est incertaine mais peut être quantifiée, ou quand le Centre a une obligation présente mais ne peut estimer la sortie de fonds de manière fiable.

Des provisions sont comptabilisées relativement à des passifs éventuels quand le Centre a une obligation légale présente ou potentielle découlant d'événements passés, qu'il est plus que probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation de la valeur actuelle des dépenses requises pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Information sectorielle

Le Centre est une entité avec un unique objectif et dont le mandat consiste à organiser des activités de formation en appui au mandat de l'OIT. Par conséquent, il est considéré ayant un secteur unique et aucune information sectorielle n'a été présentée.

Jugements significatifs et sources des incertitudes relatives aux estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes IPSAS exige de la direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés. Les jugements et les estimations d'importance pour les états financiers du Centre incluent la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour créances douteuses. Les estimations présentent également une utilité afin de calculer les avantages du personnel. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les changements affectant les estimations sont repris dans la période à laquelle ils sont connus.

L'amortissement des immobilisations se calcule sur la base de la durée de vie utile estimée de l'actif, soit la période au cours de laquelle l'actif devrait être disponible en vue d'une utilisation par le Centre. Il est révisé chaque année.

La provision pour créances douteuses est déterminée en évaluant la probabilité de collecte des créances en fonction des efforts déjà déployés. Lorsque la probabilité est moins que probable, les créances sont intégralement provisionnées. Elles sont radiées si tous les efforts de collecte possibles ont été déployés.

Le calcul de la provision pour frais de voyage et de transport relatifs au rapatriement s'appuie sur des estimations importantes qui reposent sur les prix courants disponibles et le poids d'expédition maximum autorisé par le Statut du personnel du Centre. Le montant de la provision consiste en la meilleure estimation, par la direction, de la dépense requise pour éteindre l'obligation à la date de clôture.

Note 3 – Normes comptables qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore en vigueur

En 2016 et 2017, le Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) a publié de nouvelles normes et amendé des normes existantes:

- Amendements aux normes IPSAS 21 - Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie et IPSAS 26 - Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie: les amendements établissent les normes en matière de dépréciation des actifs générateurs ou non générateurs de trésorerie, en appliquant la méthode de réévaluation, qui n'étaient précédemment pas couverts par ces chapitres. Ils sont entrés en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2018 ou après cette date et n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 39 - Avantages du personnel: cette norme remplace la norme IPSAS 25 - Avantages du personnel et prévoit l'élimination la possibilité de différer les gains et pertes actuariels et requiert leurs comptabilisation immédiate et intégrale dans l'actif net, et amende les obligations en matière de divulgation dans les notes aux états financiers. Elle est entrée en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2018 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

- Améliorations apportées aux normes IPSAS, version 2015: ces améliorations portent sur le cadre conceptuel, et englobent le rôle et l'autorité; les objectifs et les utilisateurs; les caractéristiques qualitatives; les contraintes en matière d'informations servant aux rapports financiers à usage général; l'entité déclarante ainsi que d'autres normes. Elles sont entrées en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2017 ou après cette date, leur application anticipée étant permise. Elles n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Applicabilité des normes IPSAS et révision de la préface du Manuel des normes IPSAS: ces changements concernent la suppression du terme « entreprise publique » et l'introduction du nouveau terme « entité commerciale du secteur public ». Ils sont entrés en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2018 ou après cette date, leur application anticipée étant permise. Ils n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- IPSAS 40 – Regroupements d'entreprises dans le secteur public: cette nouvelle norme énumère les obligations en matière de classification, comptabilisation et mesure des regroupements d'entreprises dans le secteur public. Elle entrera en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2019 ou après cette date, son application anticipée étant permise. Elle n'aura pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.
- Rapport financier dans le cadre de la comptabilité de caisse: ces amendements sont la conséquence des obligations actuellement en vigueur pour la présentation des états financiers consolidés et des informations sur l'assistance externe et les paiements à des tiers. Ils entreront en vigueur pour les exercices annuels ouverts au 1^{er} janvier 2019 ou après cette date, leur application anticipée étant permise. Ils n'auront pas d'incidence notable sur les états financiers du Centre.

Note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Dollars É.-U. (équivalent en euros)	Euros	2017	2016 (Note 21)
Comptes courants et fonds en caisse	5 900	4 764	10 664	10 404
Dépôts à court terme	–	–	–	–
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 900	4 764	10 664	10 404

Sur le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus en 2016, 2 764 euros l'étaient en euros et le solde détenu en dollars des États-Unis s'élevait à l'équivalent de 7 640 euros.

Le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élève à 3 831 euros (2016: 3 462 euros), qui doivent être utilisés pour des activités de formation.

Note 5 – Placements

Le Centre investit dans des dépôts à terme d'une durée d'un an avec ou sans préavis avec ses institutions bancaires actuelles, conformément à la politique d'investissement du Centre.

La juste valeur, établie sur la base des cours du marché, et le coût historique à la date de clôture sont comme suit :

	2017		2016	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Dépôts à terme d'une durée d'un an	–	–	2 000	2 000

Les mouvements des placements au cours de la période de rapport sont les suivants:

	2017	2016
Juste valeur au 1 ^{er} janvier	2 000	6 811
Nouveaux placements pendant la période	–	2 000
Cessions de placements pendant la période	(2 000)	(6 811)
Juste valeur au 31 décembre	–	2 000

Les placements incluait en 2016 un montant de 2 000 euros lié au Fonds de roulement (2017: néant).

Note 6 – Créances

	2017	2016
Créances à court terme		
Créances provenant de la facturation de services de formation	2 766	2 175
Créance en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus en 2018	1 601	980
Autres créances	29	35
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	(26)	(155)
Total créances à court terme, net	4 370	3 035
Créances à long terme		
Créance en vertu d'accords relatifs à des services de formation attendus après le 31 décembre 2018	453	179
Moins: provision pour créances douteuses – services de formation	–	–
Total créances à long terme, net	453	179

Toutes les créances ici-haut portent sur des transactions sans contrepartie financière.

	2017	2016
Mouvements de la provision pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	155	129
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	(44)	(21)
Pertes dues à la dépréciation renversées	(85)	(1)
Augmentation de la dotation pour dépréciation	–	48
Solde au 31 décembre	26	155

Note 7 – Contributions à recevoir

	2017	2016
Chambre de commerce	–	–
Région Piémont	–	50
Moins: provision pour créances douteuses	–	(50)
Total contributions à recevoir	–	–

	2017	2016
Mouvements de la provision pour créances douteuses		
Solde au 1 ^{er} janvier	50	50
Montants impossibles à collecter et radiés en cours d'exercice	–	–
Pertes dues à la dépréciation renversées	(50)	–
Augmentation de la dotation pour dépréciation	–	–
Solde au 31 décembre	–	50

Toutes les contributions à recevoir ici-haut portent sur des transactions sans contrepartie financière.

Note 8 – Instruments financiers

Les activités sont soumises à divers risques financiers: risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le Centre se penche sur ces risques et cherche à minimiser les effets potentiels de ceux-ci sur la performance financière. La gestion des risques financiers est menée conformément à la politique d'investissement, au Règlement financier et au registre des risques du Centre. En 2017, il n'y a pas eu de changements liés à l'objectif, aux politiques et aux procédures de gestion de ces risques. Il n'y a pas non plus eu de changements de ces risques ou des niveaux de risque par rapport à ceux identifiés en 2016.

Risque de marché

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison des variations des changements du marché. Le risque de marché comporte trois types de risque: risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix.

Risque de change

C'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Centre est exposé à un risque de change sur les transactions en monnaies autres que l'euro, principalement lié au dollars des États-Unis. Ce risque est géré en convertissant des dollars des États-Unis dans la devise nécessaire sur la base des besoins prévus et en tenant compte de l'évolution probable des taux d'intérêt et des taux de change. Pour des montants importants, le Centre recherche les meilleurs taux.

La sensibilité nette du Centre au risque de change pour le dollar des États-Unis au 31 décembre était comme suit:

	2017 Dollars É.-U.	2017 Équivalent en euros	2016 Dollars É.-U.	2016 Équivalent en euros
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 049	5 900	7 992	7 640
Créances	658	551	1 282	1 225
Créances sur l'OIT	(739)	(619)	917	877
Créditeurs et charges à payer	(195)	(163)	(102)	(102)
Sensibilité nette	6 773	5 669	10 089	9 640

Sur la base de la sensibilité nette au 31 décembre 2017, et en supposant que toutes les autres variables restent constantes, une fluctuation possible de 5 pour cent du dollar des États-Unis par rapport à l'euro entraînerait une augmentation ou une réduction des résultats nets de 285 euros (2016: 482 euros) ou 5 pour cent (2016: 5 pour cent).

Risque de taux d'intérêt

C'est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le Centre n'applique pas de taux d'intérêt sur ses créances, n'en paie pas sur ses dettes, et n'a pas d'emprunts. Il investit toutefois dans des placements et subit donc les fluctuations des taux d'intérêt. Le Centre gère son risque de taux d'intérêt en investissant dans des placements d'une durée d'un an à taux fixe. Le risque de taux d'intérêt est négligeable.

Autre risque de prix

C'est le risque que la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles dues au risque de taux d'intérêt ou au risque de change.

Il n'y a pas de placements en actions à la date de clôture qui exposeraient le Centre à ce risque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité, également appelé risque de financement, est le risque que le Centre ait du mal à faire face à ses obligations financières. La méthode de gestion du risque de liquidité consiste pour le Centre à s'assurer dans toute la mesure possible qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations quand elles sont échues.

Les créiteurs et charges à payer arrivent en général à échéance à 21 jours (2016: 20 jours).

Conformément au Règlement financier, un Fonds de roulement est maintenu pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires et les autres produits et, dans des circonstances exceptionnelles, pour répondre aux urgences. À la date de clôture, le solde du Fonds de roulement s'élevait à 2 000 euros (2016: 2 000 euros).

Risque de crédit

C'est le risque qu'une partie à un instrument financier n'honore pas une obligation et fasse ainsi subir une perte financière à l'autre partie. Le Centre est exposé à un risque de crédit par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements et ses créances.

Le Centre investit les fonds excédentaires de façon à gagner un produit financier, l'objectif étant de maintenir la sécurité du principal, d'assurer suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de trésorerie et d'obtenir le meilleur retour sur ses placements. En ligne avec cette politique, le Centre n'investit qu'auprès d'établissements dont la cote à long terme Fitch est A ou au-dessus. Si aucune cote Fitch n'est disponible, la cote Standard and Poor's ou Moody's minimale requise est A. Pour des raisons opérationnelles, le principal partenaire bancaire du Centre est exclu de cette politique.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements, sont répartis dans plusieurs établissements bancaires de manière à éviter une surconcentration de ressources dans un petit nombre d'institutions. Le pourcentage total des liquidités et des placements qui peuvent être effectués auprès d'un même établissement est déterminé en fonction de la cote de crédit à long terme de cet établissement, à l'exclusion du principal partenaire bancaire du Centre. À la date de clôture, le Centre ne dépassait pas la limite établie de 10 000 euros de dépôts dans une même institution. Les placements consistent uniquement en des dépôts à terme, des certificats de dépôt, des bons du trésor et obligations souveraines et des obligations à taux variable.

La cote de crédit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que pour les placements au 31 décembre est la suivante:

	AAA	AA+–AA–	A+–A–	BBB+– BBB–	Total
2017					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	7 104	3 560	10 664
Placements	–	–	–	–	–
2016					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–	–	7 093	3 311	10 404
Placements	–	–	2 000	–	2 000

Créances

Les créances, dues au moment de la réception de la facture, concernent des gouvernements et des organismes supranationaux avec des cotes de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit est la valeur comptable de ces actifs.

Le classement par échéance des créances du Centre au 31 décembre se présente comme suit:

	Moins d'un an	1-2 an(s)	Plus de deux ans	Moins: provision pour créances douteuses	Total
2017					
Créances	3 792	330	274	(26)	4 370
Contributions à recevoir	–	–	–	–	–
Total	3 792	330	274	(26)	4 370
2016					
Créances	2 722	536	110	(155)	3 213
Contributions à recevoir	–	50	–	(50)	–
Total	2 722	586	110	(205)	3 213

Note 9 – Immobilisations corporelles

	Matériel	Améliorations locatives	Total 2017	Total 2016
Coût au 31 décembre	4 512	10 737	15 249	14 553
Amortissement cumulé au 31 décembre	3 004	4 017	7 021	6 045
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	1 508	6 720	8 228	8 508
Valeur comptable nette au 31 décembre 2016	1 645	6 863	8 508	

Il n'y avait pas d'engagements contractuels pour l'acquisition de biens et matériel à la fin de 2017.

Matériel

	Véhicules	Équipements de bureau	Autres types d'équipements	Meubles et agencements	Total 2017	Total 2016
Coût au 1 ^{er} janvier	61	2 359	1 671	160	4 251	4 237
Acquisitions	–	128	140	–	268	243
Cessions	(7)	–	–	–	(7)	(229)
Coût au 31 décembre	54	2 487	1 811	160	4 512	4 251
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	51	1 787	708	60	2 606	2 468
Amortissement	10	218	162	15	405	367
Cessions	(7)	–	–	–	(7)	(229)
Amortissement cumulé au 31 décembre	54	2 005	870	75	3 004	2 606
Valeur comptable nette au 31 décembre	–	482	941	85	1 508	1 645

Améliorations locatives

Le Centre occupe un terrain et des bâtiments loués par la Ville de Turin pour une somme symbolique. La convention signée entre la Ville de Turin et l'OIT le 29 juillet 1964 octroie au Centre le droit de rénover et d'améliorer les bâtiments et lui impose la responsabilité de l'entretien ordinaire des bâtiments, des plantations, des allées et des routes du site. La Ville prend à sa charge les réparations majeures et les entretiens extraordinaires, tandis que le Centre est responsable des interventions et réparations de routine.

La valeur comptable des améliorations locatives est la suivante:

	Total 2017	Total 2016
Coût au 1 ^{er} janvier	10 302	10 257
Acquisitions	435	45
Cessions	–	–
Coût au 31 décembre	10 737	10 302
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier	3 439	2 884
Amortissement	578	555
Cessions	–	–
Amortissement cumulé au 31 décembre	4 017	3 439
Valeur comptable nette au 31 décembre	6 720	6 863

Note 10 – Produits différés

	2017	2016
Produits différés – à court terme		
Contributions volontaires reçues en avance au titre d'accords conclus	3 831	3 462
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	1 704	1 167
Total produits différés à court terme	5 535	4 629
Produits différés – à long terme		
Contributions volontaires à recevoir au titre d'accords conclus	453	179
Total produits différés à long terme	453	179
Total produits différés	5 988	4 808

	2017	2016
Mouvements des produits différés		
Solde au 1^{er} janvier	4 808	5 419
Nouveaux accords conclus pendant l'année	6 460	4 555
Comptabilisation de produits différés en tant que produits provenant des activités de formation à l'état de la performance financière	(4 588)	(4 938)
Remboursement/réduction d'accords envers les bailleurs de fonds	(464)	(613)
Autres sommes reçues à l'avance non liées à des accords	(136)	357
Escompte	(92)	28
Solde au 31 décembre	5 988	4 808

Note 11 – Avantages du personnel

	2017	2016
Passif à court terme		
Salaires	22	4
Congés cumulés	117	154
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	10	17
Congés dans les foyers	8	14
Total passif à court terme	157	189
Passif à long terme		
Congés cumulés	1 702	1 758
Indemnités et frais de voyage de rapatriement	761	535
Total passif à long terme	2 463	2 293
Passif total lié aux avantages du personnel	2 620	2 482

Indemnités de cessation de service et de rapatriement

Le montant total payé à l'OIT pour les indemnités de cessation de service et de rapatriement en 2017 s'élève à 709 euros (2016: 703 euros).

La valeur actuelle de l'obligation de bénéfices définis des indemnités de cessation de service était estimé à 7 150 euros au 31 décembre (2016: 8 930 euros). La valeur actuelle de l'obligation de bénéfices définis des indemnités de rapatriement était estimé à 1 169 euros au 31 décembre 2017 (2016: 1 383 euros). L'OIT comptabilise ces passifs dans ses états financiers consolidés.

Assurance-maladie après la cessation de service

Le passif lié à l'assurance-maladie après la cessation de service était estimé à 88 338 euros au 31 décembre 2017 (2016: 80 937 euros). L'OIT comptabilise ce passif dans ses états financiers consolidés.

Caisse commune de pension du personnel des Nations Unies

Le règlement de la Caisse prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. La pratique en place consiste à mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des agrégats avec intrants. Cette évaluation a pour but principal de déterminer si les actifs actuels et les actifs estimatifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre d'honorer ses engagements.

L'obligation financière du Centre à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation statutaire établie par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent du salaire de pension pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations affiliées), ainsi qu'une part des paiements qui seraient à faire pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Ces paiements n'interviennent que si et quand l'Assemblée générale des Nations Unies invoque les dispositions de l'article 26, après avoir déterminé que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Chaque organisation affiliée doit apporter pour couvrir ce déficit un montant proportionnel au total des contributions qu'elle a versées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

En 2017, la Caisse a remarqué des anomalies dans les données de recensement utilisées dans l'évaluation actuarielle de décembre 2015. C'est pourquoi la Caisse a reconduit, pour la préparation de ses états financiers pour 2016, et en dérogation au cycle biennal normal, au 31 décembre 2016 les données de participation telles qu'elles étaient au 31 décembre 2013. Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 est en cours de réalisation.

La reconduction au 31 décembre 2016 des données de participation telles qu'elles étaient au 31 décembre 2013 a donné, en partant de l'hypothèse qu'aucun ajustement futur ne sera nécessaire, un ratio de capitalisation entre les actifs actuariels et les passifs actuariels de 150,1 pour cent (127,5 pour cent dans l'évaluation de 2013). Le ratio de capitalisation était de 101,4 pour cent (91,2 pour cent en 2013) quand il était tenu compte du système actuel des ajustements des pensions.

Après avoir évalué la suffisance actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2015, d'en appeler à la couverture des déficits visée à l'article 26 du règlement parce que la valeur actuarielle des actifs excédait la valeur actuarielle de tous les passifs accumulés de la Caisse. En outre, la valeur marchande des actifs était elle aussi supérieure à la valeur actuarielle des passifs accumulés à la date de l'évaluation. À la date de l'élaboration des présents états financiers, les dispositions de l'article 26 n'avaient pas été invoquées par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le montant total des cotisations de retraite payé par le Centre à la Caisse pour le personnel s'élevait en 2017 à 4 384 euros (2016: 3 976 euros). Les cotisations prévues pour 2018 s'élèvent à environ 4 394 euros.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies vérifie les comptes de la Caisse et présente au Comité de la CCPPNU un rapport sur son audit chaque année. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web à l'adresse www.unjspf.org.

Note 12 – Produits provenant des contributions volontaires

	2017	2016
Gouvernement italien	9 350	9 350
Organisation internationale du Travail	3 939	3 799
Ville de Turin	–	750
Gouvernement portugais	250	250
Total contributions volontaires	13 539	14 149

La contribution de l'OIT de 3 939 euros (4 120 dollars des États-Unis) représente la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2016-17, qui s'élève à 8 240 dollars des États-Unis.

La contribution *ex lege* du gouvernement italien au Centre en 2017 s'est élevée à 7 850 euros (2016: 7 850 euros). Cette somme a été payée en 2017. Le gouvernement italien a versé une contribution de 1 600 euros pour des activités de formation en 2017, dont une contribution de 100 euros pour un projet spécifique comptabilisée dans les produits différés (2016: 1 600 euros).

La contribution de la Ville de Turin pour 2016 consiste en la contribution annuelle de 250 euros pour les années 2013, 2014 et 2015, pour un total de 750 euros.

Note 13 – Contributions en nature

Le Centre n'a pas reçu de contributions en nature sous forme de biens au cours de l'exercice. Il a bénéficié de services en nature (services juridiques et/ou services d'audit interne) de la part de l'OIT pour un montant de 309 euros (2016: néant), ainsi que de services de stagiaires envoyés par différents partenaires externes, pour lesquels la valeur est minimale. Le terrain et les bâtiments occupés par le Centre, y compris les infrastructures construites grâce au financement de divers bailleurs de fonds, sont loués de la Ville de Turin pour une valeur symbolique.

Note 14 – Autres produits

	2017	2016
Transactions sans contrepartie directe		
Baux de location simples avec d'autres agences des Nations Unies	287	427
Utilisation des infrastructures autres que résidentielles	120	132
Autres produits divers	490	230
Transactions avec contrepartie directe		
Utilisation des infrastructures résidentielles par d'autres personnes que les participants venant à une formation	95	130
Produits provenant des publications	924	850
Activités socioculturelles	112	57
Total autres produits	2 028	1 826

Note 15 – Engagements, contrats de location et passifs éventuels

Une obligation existe lorsque le Centre a une entente avec une tierce partie. Il est possible que le Centre encoure une obligation financière réelle selon la survenance d'un ou plusieurs événements incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Centre. Le Centre n'est actuellement pas en position de mesurer de manière fiable la sortie de fonds qui pourrait résulter et donc, aucun montant n'est enregistré dans les états financiers.

Au 31 décembre 2017, le Centre avait pour 3 656 euros (2016: 3 391 euros) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

La plupart des contrats conclus par le Centre pour la location d'équipements et l'utilisation de logiciels sont des contrats de location simples et sont annulables. Seul un contrat relatif à l'équipement informatique spécialisé et au matériel d'imprimerie n'étant pas résiliable. Les loyers minimums futurs découlant de ce contrat s'élèvent à 0,5 euro par an pour 2018, 2019 et 2020. En 2017, les frais relatifs à la location d'équipements s'élevaient à 22 euros (2016: 14 euros) et les frais relatifs aux licences de logiciels à 72 euros (2016: 67 euros).

Le Centre, agissant comme bailleur, a conclu des contrats de location simples annulables avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'École des cadres du Système des Nations Unies (ECSNU). Les produits découlant de ces contrats de location s'élevaient en 2017 à 287 euros (2016: 427 euros).

Note 16 – État de comparaison du budget et des montants réels

L'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III) et l'état des flux de trésorerie (état IV) englobent tous les fonds, tandis que l'état de la comparaison du budget et des montants réels (état V) n'inclut que le Fonds de fonctionnement pour lequel un budget est adopté par le Centre.

La base budgétaire n'est pas la même que celle utilisée pour l'état de la performance financière:

1. l'utilisation de l'excédent budgétaire des années antérieures est présentée comme un produit budgétaire à l'état V mais n'est pas présenté à l'état II;
2. la base de comptabilisation des produits liés au Fonds fiduciaire italien et à la contribution de l'OIT aux programmes de master n'est pas la même pour l'état II et l'état V. À l'état V, ces produits sont comptabilisés comme des produits provenant des activités de formation lorsque ces fonds sont utilisés à cette fin, tandis qu'à l'état II, ils sont comptabilisés comme des contributions volontaires pour l'exercice auquel ils se rapportent quand il est probable que ces contributions seront reçues et si leur montant peut être mesuré de manière fiable; et
3. les gains (pertes) de change non réalisé(e)s en raison d'une réévaluation en fin d'année ne sont pas reporté(e)s à l'état V mais apparaissent à l'état II.

La base de comptabilisation pour l'amortissement et les coûts liés aux technologies de l'information n'est pas la même à l'état II et à l'état V. À l'état V, l'amortissement des actifs précédemment portés en dépenses et capitalisés en 2011 et lors des exercices précédents n'est pas reporté.

Rapprochement entre l'état V et l'état IV

	Activités d'exploitation	Activités d'investissement	Activités de financement	Total
Excédent budgétaire net (état V)	712	–	–	712
Différences temporelles	–	–	–	–
Différences liées à la base	(1 473)	2 000	–	527
Différences liées à l'entité	(32)	–	–	(32)
Flux de trésorerie net	(793)	2 000	–	1 207
Effet des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(947)	–	–	(947)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (état IV)	(1 740)	2 000	–	260

Rapprochement entre l'état V et l'état II

	2017
Excédent budgétaire net (état V)	712
Différences temporelles	–
Différences liées à la base	(1 203)
Différences liées à l'entité	(980)
Déficit net selon l'état de la performance financière (état II)	(1 471)

Utilisation de l'excédent

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier, le Directeur peut inclure en tout ou partie l'excédent budgétaire dégagé à la fin d'un exercice clôturé dans une proposition budgétaire future, pour un nombre donné de priorités, ou l'utiliser pour augmenter les disponibilités cumulatives du Fonds de fonctionnement.

Le tableau ci-dessous résume les allocations et les soldes disponibles des excédents 2010, 2012, 2013, 2014 et 2015. L'allocation prélevée sur l'excédent de 2015 a été approuvée sur la base de documents séparés présentés au Bureau du Conseil en mai 2016 et au Conseil en octobre 2016. Les allocations approuvées étaient ainsi disponibles immédiatement. Par le passé, elles ne pouvaient commencer à être utilisées qu'au début de l'année qui suivait leur approbation dans la proposition de programme et budget. L'allocation prélevée sur l'excédent de 2011 a été intégralement utilisée.

	Activités de formation	Fonds d'innovation	Fonds pour l'amélioration du campus	Examen des processus d'entreprise	Appl. inf. HRS	Total
Allocation de l'excédent 2010	500	300	650	350	–	1 800
Dépenses en 2012	(500)	(45)	–	(31)	–	(576)
Dépenses en 2013	–	(255)	–	(51)	–	(306)
Dépenses en 2014	–	–	(650)	–	–	(650)
Dépenses en 2015	–	–	–	(102)	–	(102)
Dépenses en 2016	–	–	–	(77)	–	(77)
Dépenses en 2017	–	–	–	(37)	–	(37)
Solde au 31 décembre 2017	–	–	–	52	–	52
Allocation de l'excédent 2012	675	100	200	–	–	975
Dépenses en 2014	(155)	–	–	–	–	(155)
Dépenses en 2015	(520)	(100)	(74)	–	–	(694)
Dépenses en 2016	–	–	(124)	–	–	(124)
Dépenses en 2017	–	–	(2)	–	–	(2)
Solde au 31 décembre 2017	–	–	–	–	–	–
Allocation de l'excédent 2013	1 150	550	950	–	150	2 800
Dépenses en 2015	(228)	(123)	–	–	(33)	(384)
Dépenses en 2016	(796)	(385)	–	–	(50)	(1 231)
Dépenses en 2017	(126)	(33)	(33)	–	(18)	(210)
Solde au 31 décembre 2017	–	9	917	–	49	975
Allocation de l'excédent 2014	286	–	100	–	–	386
Dépenses en 2016	–	–	–	–	–	–
Dépenses en 2017	(286)	–	–	–	–	(286)
Solde au 31 décembre 2017	–	–	100	–	–	100
Allocation de l'excédent 2015	693	–	694	–	–	1 387
Dépenses en 2016	–	–	–	–	–	–
Dépenses en 2017	(355)	–	(575)	–	–	(930)
Solde au 31 décembre 2017	338	–	119	–	–	457

Note 17 – Actif net

L'actif net représente la valeur des actifs du Centre moins les passifs à la date de clôture. L'actif net se compose des éléments suivants:

Fonds de roulement: le Fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 2 000 euros.

Total solde cumulé des autres fonds:

- Fonds de fonctionnement: le fonds principal d'opération du Centre pour les activités de formation;
- Fonds d'innovation: il a été créé en tant que fonds subsidiaire du Fonds de fonctionnement pour promouvoir l'innovation en matière d'outils d'apprentissage et de partage de connaissances, le développement d'activités de formation en réponse aux nouvelles politiques de l'OIT et l'intégration des pratiques d'excellence dans les activités d'apprentissage et de formation du Centre;

- Fonds pour l'amélioration du campus: établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus; et
- Fonds fiduciaire italien: instauré pour recevoir les fonds versés par le gouvernement italien pour des activités de formation.

Note 18 – Actifs éventuels

	2017	2016
Contribution de l'OIT	6 897	4 025
Gouvernement italien – opérations du Centre	7 850	7 850
Accords de financement	1 072	1 209
Total actifs éventuels	15 819	13 084

Note 19 – Information relative aux parties liées

L'OIT est l'entité de contrôle du Centre international de formation. Elle a versé les contributions suivantes au Centre:

	2017	2016
Opérations générales	3 939	3 799
Activités de formation	9 857	9 841
Assurance-maladie après la cessation de service	775	874
Indemnités de rapatriement	–	91
Indemnités de cessation de service	709	620
Personnel prêté au Centre	215	177
Services d'audit interne, juridiques et de personnel	149	186
Total information relative aux parties liées	15 644	15 588

Toutes les autres transactions entre l'OIT et le Centre ont lieu dans le cadre d'une relation ordinaire fournisseur ou client/bénéficiaire.

Les principaux cadres dirigeants du Centre sont le Directeur et les membres de l'Équipe de direction. Le Conseil du Centre est composé de représentants des États membres et du Conseil d'administration du BIT et d'un représentant pour chacune des entités suivantes: gouvernement italien, Ville de Turin, Région Piémont, et Union industrielle de Turin, qui assument leurs fonctions sans recevoir de rétribution du Centre.

La rémunération totale versée aux principaux cadres dirigeants comprend les traitements et les avantages établis conformément au Statut du personnel du Centre et approuvés par le Conseil. Les principaux cadres dirigeants sont membres de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) à laquelle le personnel et le Centre cotisent, et ils peuvent être admis au bénéfice de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel (CAPS), ainsi que de l'assurance-maladie après la

cessation de service s'ils remplissent les conditions énoncées dans les Statuts et le Règlement administratif de la CAPS. Tant la CAPS que la CCPNU sont des régimes à prestations définies.

Pour la période de rapport, les salaires et avantages des principaux cadres dirigeants se sont élevés aux montants suivants:

Catégorie	2017		2016	
	Équivalent temps plein	Rémunération totale (en milliers d'euros)	Équivalent temps plein	Rémunération totale (en milliers d'euros)
Principaux cadres dirigeants	7,8	1 508	7,9	1 521

Aucun prêt ou avance n'a été accordé aux principaux cadres dirigeants et aux membres de leur famille proche qui n'était pas aussi disponibles aux autres catégories de personnel, conformément au Statut du personnel du Centre.

Note 20 – Gestion des capitaux

Le Centre définit les capitaux qu'il gère comme le total de ses actifs nets, qui se composent des soldes de fonds cumulés. Les objectifs du Centre en matière de gestion des capitaux sont de conserver sa capacité de poursuivre son activité, de financer ses actifs, de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs tels qu'ils ont été établis par ses États Membres et par les bailleurs de fonds. La stratégie globale du Centre en matière de gestion des capitaux inclut le maintien d'un équilibre entre ses activités de fonctionnement et ses activités d'investissement qui peuvent s'étendre sur plusieurs exercices et son financement qui provient des contributions volontaires et des produits générés par ses activités de formation.

Le Centre gère la structure de son capital en tenant compte de la situation économique mondiale, des caractéristiques sur le plan des risques des actifs sous-jacents et des besoins en fonds de roulement. Il gère son capital en examinant régulièrement les dépenses de projet réelles contre les budgets approuvés par les bailleurs de fonds.

Note 21 – Reclassification des chiffres et nouvelle présentation

À la note 4 – Trésorerie et équivalents de trésorerie, le Centre a reclassifié le montant pour 2016 de 7 093 euros préalablement inscrit aux dépôts à court terme vers les comptes courants et fonds en caisse. Les fonds étaient détenus sur un compte d'épargne et non sur un compte de dépôt à court terme, et la nouvelle présentation a pour objectif d'aligner l'information sur celle de l'exercice en cours et sur les méthodes comptables du Centre.

Rapport du commissaire aux comptes au Conseil sur l'audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2017



République des Philippines
COMMISSION D'AUDIT
Commonwealth Avenue, Quezon City, Philippines

Aux membres délégués du Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de l'auditeur indépendant sur les opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice 2017.

Ce rapport est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les observations relatives à l'administration et à la gestion du Centre visées à l'article 25 du Règlement financier.

Nous exprimons notre appréciation aux membres de la direction et les membres de leur personnel pour la coopération et l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous remercions également les membres du Conseil du Centre de leur soutien et de leur intérêt pour notre travail en tant que commissaire aux comptes.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président, Commission d'audit, République des Philippines
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
12 mars 2018

**Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail –
Rapport du commissaire aux comptes**

**République des Philippines
COMMISSION D'AUDIT
Quezon City**



**Rapport du commissaire aux comptes au
Conseil du Centre international de formation
de l'Organisation internationale du Travail sur
l'audit des états financiers**

**pour l'exercice clos le
31 décembre 2017**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DU CENTRE
INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU TRAVAIL SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

Sommaire	Page
Résumé	1
A. Mandat, étendue et objectifs de l'audit	3
B. Résultats de l'audit	4
B.1 Audit des états financiers	5
B.1.1 Opinion sur les états financiers	5
B.1.2 Application des méthodes comptables et examen des transactions	5
B.2 Gestion financière et processus financiers	5
B.2.1 Résultats opérationnels	5
B.2.2 Processus d'achat et de paiement dans la suite logicielle Oracle	7
B.2.3 Gestion des créances	8
C. Mise en œuvre des recommandations de l'audit précédent	9
D. Informations fournies par la Direction	9
E. Remerciements	11
Annexe A – État de mise en œuvre des recommandations des audits précédents	12

RÉSUMÉ

Introduction

1. Le présent rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des opérations financières du Centre international de formation de l'Organisation internationale du travail (CIF-OIT, ci-après « le Centre ») est présenté conformément au chapitre IX du Règlement financier du Centre. Il contient les résultats de l'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et les observations relatives à l'administration et à la gestion du Centre visées à l'article 25 du Règlement financier.

2. Il s'agit ici du deuxième rapport du Président de la Commission d'audit de la République des Philippines en tant que commissaire aux comptes du Centre. Les objectifs généraux de l'audit consistent à fournir l'assurance indépendante de la présentation fidèle des états financiers aux membres du Conseil et aux mandants du Centre; à contribuer à renforcer la transparence et la responsabilisation au Centre; ainsi qu'à soutenir les objectifs opérationnels du Centre à travers le processus d'audit externe. Le rapport traite en détail les résultats de l'audit que le commissaire aux comptes estime devoir porter à l'attention du Conseil du Centre.

Résultat général de l'audit

3. Selon notre mandat, nous avons vérifié les états financiers du Centre conformément au Règlement financier et aux Normes internationales d'audit (ISA) édictées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Notre audit a résulté en l'expression d'une opinion non modifiée¹ sur les états financiers du Centre pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2017. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle: a) de la situation financière du Centre au 31 décembre 2017; b) de sa performance financière; c) des variations de son actif net; d) de ses flux de trésorerie; et e) de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

5. Nous avons également conclu que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière que lors de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons pris connaissance pendant l'audit ou qui ont été testées dans le cadre de l'audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

6. Conformément à l'article 25 du Règlement financier, nous avons formulé à l'attention de la direction des recommandations visant à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

¹ Opinion d'audit non modifiée: aux termes de la norme ISA 700, il s'agit de « l'opinion exprimée par l'auditeur lorsqu'il conclut que les états financiers ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel d'information financière applicable ». Ce terme remplace l'ancienne « opinion sans réserve ».

Résumé des recommandations

7. Nos principales recommandations sont les suivantes:

Résultats opérationnels du Centre

- a. Nous reconnaissons les pratiques de bonne gestion financière suivies par la direction du Centre et le modèle financier appliqué, et nous l'encourageons à suivre de près les mouvements et fluctuations de ses flux de produits et dépenses afin d'assurer des résultats opérationnels sains.

Processus d'achat et de paiement de la suite logicielle Oracle

- b. Nous saluons les efforts déployés par la direction du Centre pour les améliorations apportées au processus d'achat et de paiement et l'encourageons à continuer à informer tous les utilisateurs sur leurs responsabilités, notamment la nécessité d'attacher certains documents obligatoires dans la zone correspondante de l'application Oracle afin de respecter les procédures internes.

Gestion des créances

- c. Nous recommandons à la direction du Centre d'examiner ses politiques, règles et procédures existantes en matière de créances afin de les aligner sur ses pratiques actuelles.

Mise en œuvre des recommandations des audits précédents

- d. Nous recommandons à la direction du Centre de continuer à accorder la plus haute importance à la mise en œuvre des recommandations d'audit afin d'améliorer le contrôle interne et la gouvernance générale.

A. MANDAT, ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

Mandat

8. Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail (BIT) a désigné le Président de la Commission d'audit de la République des Philippines comme commissaire aux comptes de l'OIT pour les 75^e et 76^e exercices financiers, cette désignation prenant effet le 1^{er} avril 2016 et couvrant une période de quatre ans². Conformément à l'article 24 du Règlement financier du Centre, le commissaire aux comptes de l'OIT est aussi celui du Centre.

9. Notre mandat de commissaire aux comptes consiste à présenter pour chaque année civile un rapport sur l'audit des états financiers contenant toutes les informations nécessaires en ce qui concerne les éléments visés à l'article 25 du Règlement financier. Nous présenterons ce rapport, ainsi que les états financiers audités et autres documents contenant les informations que nous jugeons nécessaires dans les circonstances. Le Conseil examinera les états financiers et les rapports d'audit.

Étendue et objectifs

10. Notre audit est un examen indépendant des éléments probants qui étayent les montants et les informations présentés dans les états financiers. Nous évaluons les méthodes comptables appliquées et les estimations significatives faites par le Centre, ainsi que la présentation générale des états financiers. Nous évaluons aussi la conformité du Centre au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

11. Les objectifs généraux de notre audit consistent à fournir une opinion indépendante déterminant si:

- a. les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière, de ses flux de trésorerie et de la comparaison du budget avec les montants réels pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS);
- b. les méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers du Centre ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent; et
- c. les opérations dont nous avons eu connaissance ou qui ont été revues au cours de notre audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

12. Nous avons également examiné les opérations du Centre tel que requis par l'article IX.25 du Règlement financier afin d'identifier des observations concernant l'efficacité des procédures financières, du système comptable, des contrôles financiers internes et, plus généralement, de l'administration et de la gestion du Centre.

² GB.323/PFA/6

13. Globalement, notre audit a été mené sur la base du plan présenté au Conseil en octobre 2017 et entend fournir une opinion indépendante aux membres du Conseil, accroître la transparence et la responsabilisation au Centre, et soutenir les objectifs du Centre tout au long du processus d'audit externe.

Stratégie d'audit et responsabilités de l'auditeur

14. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous planifions et réalisons l'audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit consiste entre autres choses à examiner, par sondages, les éléments probants étayant les montants et les autres éléments d'information qui figurent dans les états financiers. L'audit comprend également un examen des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous avons adopté une approche d'audit des états financiers basée sur les risques, qui implique que nous procédions à une évaluation des risques afin d'identifier toutes les erreurs matérielles possibles dans les états financiers et les assertions y afférentes, sur la base d'une bonne compréhension du Centre et de son environnement d'opérations.

15. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base des résultats de notre audit. L'audit est réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable, quoique non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

16. Nous avons planifié les domaines d'audit en coordination avec le chef du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) du Bureau international du Travail afin d'éviter les chevauchements inutiles d'efforts et de déterminer le niveau de dépendance que nous pourrions placer sur le travail de ce dernier.

17. Nous avons présenté les résultats de l'audit à la direction du Centre sous la forme de sommaires d'observations d'audit et d'une lettre à la direction contenant nos observations et recommandations détaillées. Cette pratique assure un dialogue continu avec la direction.

B. RÉSULTATS DE L'AUDIT

18. Cette partie de notre rapport présente les résultats de l'audit pour l'exercice financier 2017. Elle aborde les questions qui, de notre avis, doivent être portées à l'attention du Conseil du Centre. Nous avons donné à la direction du Centre la possibilité de commenter nos observations d'audit afin de garantir un rapport équilibré. Les recommandations transmises à la direction visent à soutenir les objectifs du Centre, à renforcer la responsabilisation et la transparence, ainsi qu'à améliorer et ajouter de la valeur à la gestion financière et à la gouvernance du Centre.

19. Nous sommes heureux de noter que l'initiative entreprise par la direction de rationaliser ses processus opérationnels à travers le nouveau cycle « procure-to-pay » de la suite logicielle Oracle, qui automatise les processus d'achat et de paiement qui nécessitaient auparavant des interventions manuelles et une grande consommation de papier. Le nouveau système assure une efficacité et une efficience accrues dans la gestion du nombre croissant d'activités menées au Centre.

B.1 Audit des états financiers

B.1.1 Opinion sur les états financiers

20. Nous avons réalisé un audit des états financiers suivants du Centre, ainsi que des notes d'information qui les accompagnent, conformément aux Normes internationales d'audit:

- a) État I. État de la situation financière;
- b) État II. État de la performance financière;
- c) État III. État des variations de l'actif net;
- d) État IV. État des flux de trésorerie; et
- e) État V. État de comparaison du budget et des montants réels.

21. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers du Centre. Nous avons conclu que les états financiers présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière, des variations de son actif net, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels des produits et des dépenses, conformément aux normes IPSAS.

B.1.2 Application des méthodes comptables et examen des transactions

22. En outre, conformément au Règlement financier du Centre, nous avons conclu basé sur notre revue que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, et que les opérations dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit ou qui ont été revus pendant l'audit des états financiers ont été effectuées, sous tous leurs aspects significatifs, conformément au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants du Centre.

23. Si nous avons formulé une opinion non modifiée sur les états financiers, nous avons relevé les marges d'amélioration suivantes, dont nous pensons qu'elles renforceront la responsabilisation et la transparence au Centre.

B.2 Gestion financière et processus financiers

24. Le principal objectif du rapport financier est de prouver la responsabilisation quant à l'utilisation des ressources du Centre, en fournissant des indications sur la façon dont l'institution peut financer ses activités et s'acquitter de ses obligations. En outre, les informations financières présentées donnent tout un ensemble de renseignements essentiels pour l'évaluation de la performance financière du Centre en matière de gestion des coûts, d'efficacité et d'efficacités.

B.2.1 Résultats opérationnels

25. Notre audit des états financiers pour l'exercice 2017, et en particulier de l'état de la performance financière (état II), a montré que le Centre avait enregistré un déficit net de 1,471 million d'euros. Plus spécifiquement, nous avons relevé que, du côté des produits, la performance financière du Centre a diminué de 42,091 millions d'euros en 2013 à 37,381 millions en 2017, atteignant son niveau le plus bas en 2016. L'écart des produits entre 2013 et

2017 s'élève donc à 4,510 millions d'euros. Du côté des dépenses, les montants comptabilisés entre 2013 et 2017 ne présentent qu'une augmentation minimale de 296 000 euros.

26. La direction a expliqué que 2013 avait été une année exceptionnelle pour laquelle, par conséquent, le Centre avait dégagé un excédent net substantiel. En outre, cet excédent budgétaire net a ensuite été alloué pour utilisation au cours des années suivantes. Dans ce contexte, les dépenses correspondantes ont été encourues en 2014, 2015, 2016 et 2017, comme indiqué à la note 16. En 2017, le Centre a également enregistré une perte de change non réalisée de près d'un million d'euros, ainsi que des amortissements supplémentaires de 381 000 euros dans l'état V, à la suite de l'adoption des normes IPSAS en 2012, ce qui explique le déficit global.

27. La direction a ajouté qu'un suivi continu de tous les aspects de la santé financière de l'organisation était assuré et que le Conseil était régulièrement informé des résultats financiers et des prévisions du Centre. À la fin de l'exercice financier 2017, la situation financière du Centre était saine, comme en témoigne l'état de la situation financière. Le ratio de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) était de 2,08 contre 1; le ratio de liquidité immédiate (liquidités disponibles pour faire face aux engagements à court terme) était de 3,53 contre 1. Le ratio d'endettement, qui est généralement un bon indicateur de la viabilité à long terme d'une organisation, est actuellement de 0,36 contre 1. Si l'état II affiche un déficit net de 1,471 million d'euros, cela s'explique par divers facteurs dont le plus important est la perte finale non réalisée comptabilisée à la fin de l'année, d'un montant de 1,072 million d'euros, en raison de l'exigence des normes IPSAS de réévaluer tous les éléments financiers détenus dans des devises autres que l'euro. Par conséquent, comme le Centre détenait une quantité significative de dollars des États-Unis, il s'en est suivi une perte de change importante. La direction surveille cette situation en permanence et se couvre naturellement pour atténuer les risques associés à la réalisation de ces pertes. De plus, des différences apparaissent à l'état II (voir les explications à la note 16), lorsque des dépenses liées à l'utilisation d'excédents antérieurs, y compris via le Fonds d'innovation et le Fonds pour l'amélioration du campus, sont encourues.

28. La direction a également ajouté qu'en vertu des normes IPSAS, la comptabilisation des produits et des dépenses n'est plus soumise au principe de l'appariement et que les produits gagnés ne sont pas toujours alignés sur les dépenses correspondantes au cours de la même période, ce qui peut déboucher sur des excédents nets ou des déficits nets selon l'exercice. Par exemple, la contribution italienne de 1,5 million d'euros est comptabilisée dans l'exercice pour lequel elle est due selon l'accord signé, mais comme elle ne comporte aucune condition aux sens des normes IPSAS, ces dernières exigent que le Centre l'inscrive intégralement aux produits de l'exercice auquel elle se rapporte, tandis que toutes les dépenses connexes doivent être comptabilisées lorsqu'elles sont encourues, à savoir généralement l'année suivante. De plus, la direction a expliqué en outre qu'elle évalue les multiples facteurs ayant une incidence sur la santé financière du Centre ainsi que sur sa viabilité à long terme. D'autres aspects entrent en jeu lorsque le Conseil prend certaines décisions et que la direction a pour rôle de l'informer des résultats et des risques de ces décisions.

29. Nous sommes d'avis que, pris isolément, les chiffres présentés dans l'état de la performance financière du Centre pour 2017 auront en réalité moins de sens pour ce qui est de l'évaluation de sa santé financière. Les succès du passé et les attentes futures de l'institution ne reposent pas uniquement sur l'état lui-même. En revanche, les résultats d'exploitation qui ont induit des changements dans la situation financière du Centre sont plus parlants pour le

Conseil et les parties prenantes en général. D'autre part, l'excédent budgétaire net du Centre pour l'exercice biennal rapporté à l'état V (état de comparaison du budget et des montants réels) montre comment le Centre a utilisé son budget pour atteindre ses objectifs opérationnels. Ce n'est toutefois pas assez pour tirer des conclusions sur la santé financière du Centre basées sur les résultats financiers indiqués dans ce même état.

30. En raison de la dépendance relativement élevée du Centre vis-à-vis de la nature des produits gagnés pour réaliser ses activités, il est primordial que la direction continue à suivre sa performance financière en raison des inévitables risques associés. L'état II devrait orienter les décisions de la direction vers le souci de maintenir le Centre en permanence au-dessus de la ligne rouge.

31. Nous reconnaissons les pratiques de bonne gestion financière suivies par la direction du Centre et le modèle financier appliqué, et nous l'encourageons à suivre de près les mouvements et fluctuations de ses flux de produits et dépenses afin d'assurer des résultats opérationnels sains.

B.2.2 Processus d'achat et de paiement dans la suite logicielle Oracle

32. Nous avons noté avec satisfaction qu'en juillet 2017, les processus opérationnels ont été rationalisés à travers le nouveau cycle « procure-to-pay » de la suite logicielle Oracle, qui automatise les processus d'achat et de paiement qui nécessitaient auparavant des interventions manuelles et une grande consommation de papier. Le nouveau système assure une efficacité et une efficience accrues dans la gestion du nombre croissant d'activités menées au Centre. Nous avons également noté que la suite Oracle propose une fonction de notification qui avertit les utilisateurs quand une action est requise, et qu'elle permet de joindre les documents justificatifs obligatoires aux modules de création de bons de commande, d'accusation de réception du bien ou du service, de facturation et de paiement. Cette fonctionnalité spécifique est soutenue par des procédures, notamment une liste des documents qui doivent être joints à chacun des modules et des transactions qui nécessitent un accusé de réception. Des rappels sont également prévus dans les notifications afin de garantir le respect de la politique imposant de joindre les documents justificatifs au module correspondant.

33. Sur cette base, nous avons testé les fonctionnalités des processus Oracle impliquant l'achat de biens, l'achat de petits objets et le paiement de dépenses au moyen de cartes de crédit corporatives, l'achat de services de collaboration externe et d'autres dépenses connexes, et nous avons noté qu'elles fonctionnent comme prévu. Nos tests ont également révélé certaines lacunes, comme le non-attachement de pièces justificatives ou l'ajout de documents non requis dans certains modules. De plus, nous avons également observé qu'en ce qui concerne les dépenses relatives aux services de collaborateurs externes, certains responsables d'activités et chefs de programmes n'avaient pas confirmé clairement la prestation satisfaisante du service, condition préalable au paiement. Cette transaction particulière est régie par le Règlement financier et les Règles de gestion financière ainsi que par la circulaire 11/2012 du 19 mars 2012, qui stipule spécifiquement que le paiement ne peut être effectué qu'après qu'il a été estimé que les services reçus étaient satisfaisants.

34. La direction nous a informés que la mise en œuvre initiale de nouveaux processus entraîne toujours des problèmes mineurs tels que ceux-ci et qui font l'objet d'ajustements ultérieurs. Depuis la mise en service, la Trésorière a envoyé plusieurs rappels à tout le personnel concernant les pièces jointes requises et l'endroit où celles-ci doivent être incluses

dans la transaction. Les documents requis sont déjà bien définis dans les guides de l'utilisateur et ont été communiqués à tous les utilisateurs pendant les sessions de formation, ainsi que par divers rappels. De plus, la Trésorière a procédé à l'application d'un examen complet des pièces jointes afin de s'assurer que les instructions ont été suivies. Si certaines étaient attachées au mauvais endroit, cela a été accepté car la transaction était entièrement documentée et respectait les règles et procédures. Une réponse standard dans le courriel de réception, bien qu'incluse dans la notification, sera également demandée à partir de maintenant.

35. Si elles sont placées dans la bonne zone, les pièces jointes faciliteront l'examen de la transaction. Le Centre peut améliorer son efficacité de traitement en se dotant de la possibilité d'accéder facilement aux documents et aux informations disponibles pour la résolution rapide des problèmes du quotidien, ainsi que pour les audits.

36. Nous saluons les efforts déployés par la direction du Centre pour les améliorations apportées au processus d'achat et de paiement et l'encourageons à continuer à informer tous les utilisateurs sur leurs responsabilités, notamment la nécessité d'attacher certains documents obligatoires dans la zone correspondante de l'application Oracle afin de respecter les procédures internes.

B.2.3 Gestion des créances

37. Les créances, s'élevant au total à 3,214 millions d'euros (4,709 millions d'euros au 31 décembre 2016) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur des débiteurs et bailleurs de fonds pour des services rendus, des fonds à recevoir sur la base d'accords signés portant sur des activités de formation futures et des services de conseil soumis à conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2017. En outre, des créances échues depuis plus de deux ans, pour un total de 26 000 euros, ont été inscrites comme créances douteuses et considérées dépréciées sur la base d'une évaluation individuelle, tandis qu'un montant de 44 000 euros a été considéré impossible à collecter et par conséquent radié, conformément à la pratique courante.

38. L'article 18 du Règlement financier sur le contrôle intérieur stipule que le Directeur établit des règles et des procédures financières détaillées afin d'assurer une gestion financière efficace et économique et la protection des biens matériels du Centre. Dans l'esprit de cet article, le Directeur a publié la circulaire DIR 04/2007 en date du 26 octobre 2007 sur la facturation des services de formation et la collection des produits. Cependant, notre examen du processus de suivi et de contrôle des créances, ainsi que des estimations utilisées pour la détermination de la provision pour créances douteuses, a montré que la pratique actuelle n'est pas conforme à cette circulaire. Les renseignements reçus de la Trésorière indiquent que la circulaire n'est plus applicable et doit être révisée afin d'inclure une nouvelle politique et des règles et procédures qui reflètent les pratiques actuelles du Centre.

39. Nous recommandons à la direction du Centre d'examiner ses politiques, règles et procédures existantes en matière de créances afin de les aligner sur ses pratiques actuelles.

C. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS PRÉCÉDENTS

40. Nous avons validé la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports d'audit précédents. L'état de mise en œuvre des recommandations est résumé dans le tableau ci-dessous:

Rapport d'audit	Nombre de recommandations	Mises en œuvre	En cours	Non mises en œuvre
2016	8	0	3	5
2015	3	1	2	0
Total	11	1	5	5

41. Il convient de noter que cinq recommandations figurant dans le rapport d'audit pour l'exercice 2016 ne sont pas encore mises en œuvre par la direction en raison de priorités concurrentes et du manque de ressources. Ces recommandations concernent: a) l'intégration d'une définition claire et adaptée de la responsabilité dans le cadre de responsabilisation; b) la délimitation des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et l'inclusion de mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue; c) le renforcement de la politique de gestion des actifs en ce qui concerne les pertes, radiations et cessions; d) le résumé des mécanismes de contrôle interne de la gouvernance générale à travers la création du cadre de contrôle interne le plus approprié possible afin de garantir une gestion stratégique plus efficace des contrôles intégrés; et e) la préparation d'un manuel sur les voyages reprenant et harmonisant toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicable aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle.

42. En outre, le précédent commissaire aux comptes avait proposé dans son rapport pour l'exercice 2015 deux possibilités d'amélioration concernant le traitement comptable des terrains et des bâtiments et les informations à fournir. La direction continue à surveiller l'évolution de la comptabilisation des actifs fournis gratuitement par l'intermédiaire de l'équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. De nombreuses améliorations ont été apportées aux informations fournies dans les états financiers. L'annexe A dresse une analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations.

43. Nous recommandons à la direction du Centre de continuer à accorder la plus haute importance à la mise en œuvre des recommandations d'audit afin d'améliorer le contrôle interne et la gouvernance générale.

D. INFORMATIONS FOURNIES PAR LA DIRECTION

44. Nous avons reçu de la direction une lettre d'affirmation contenant les informations détaillées indispensables pour notre audit des états financiers. Ces informations étaient factuelles et correctes. Nous souhaitons porter à l'attention des membres du Conseil du Centre les informations suivantes:

C.1. Actifs éventuels relatifs aux contributions volontaires

45. Les contributions volontaires perçues de l'OIT et du gouvernement italien, d'un montant total de 7,747 millions d'euros, ne sont pas présentées dans les états financiers comme créances, mais comme des actifs éventuels, tel que requis par les normes IPSAS parce que le Centre n'exerce pas de contrôle total sur ces fonds aussi longtemps qu'il ne les a pas reçus.

C.2 Créances

46. Les créances, s'élevant au total à 4,823 millions d'euros (3,214 millions d'euros au 31 décembre 2016) comme indiqué dans l'état de la situation financière, consistent en des créances incontestables détenues par le Centre sur la base d'accords signés portant sur des activités de formation futures et des services de conseil soumis à des conditions, ou d'autres charges nées avant ou en date du 31 décembre 2017. Des créances échues depuis plus de deux ans, pour un total de 26 000 euros, ont été inscrites comme créances douteuses et considérées dépréciées sur la base d'une évaluation individuelle, tandis qu'un montant de 44 000 euros a été considéré impossible à collecter et par conséquent radié en cours d'exercice.

47. Les sommes dues par l'OIT, à savoir 2,102 millions d'euros (2,238 millions d'euros au 31 décembre 2016) comme indiqué dans l'état de la situation financière, représentent le solde net du compte courant pour les transactions interbureaux, y compris la contribution volontaire de l'OIT au fonctionnement général du Centre, aux frais de personnel et aux frais liés à des activités de formation du Centre encourus par l'OIT au nom du Centre, ainsi que les virements effectués par le Centre à l'OIT.

C.3 Crédoiteurs et charges à payer

48. Sur un passif total de 11,5 millions d'euros, l'élément le plus important (6 millions d'euros) correspond aux fonds avancés par différents bailleurs de fonds et partenaires aux fins de projets de formation spécifiques et aux fonds à recevoir sur la base d'accords signés relatifs à des activités de formation futures et services de conseil soumis à des conditions liées à la performance spécifique. Par rapport à 2016, les produits différés sont en hausse de 24,5 pour cent, essentiellement parce que le Centre a privilégié les accords portant sur plusieurs années, ce qui a débouché sur une augmentation des avances reçues des sponsors et des contributions volontaires à recevoir liées à des accords signés.

C.4. Fraude ou présomption de fraude

49. La direction n'est pas au courant de cas de fraude avérée ou présumée pour l'exercice 2017, ni de cas de conflit d'intérêt impliquant le Centre dans lesquels celui-ci serait partie, directement ou indirectement, à une transaction d'achat, de vente ou de toute autre nature, vis-à-vis d'un membre du Conseil, un membre de la haute direction, un cadre dirigeant ou une organisation dans laquelle une de ces personnes aurait un intérêt direct ou indirect.

C.5. Versements à titre gracieux

50. La direction a déclaré qu'aucun versement à titre gracieux n'avait été effectué au cours de l'exercice 2017.

E. REMERCIEMENTS

51. Nous remercions le Directeur du Centre, le Directeur adjoint, les chefs d'unité et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit.

ANNEXE A

**ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS
PRÉCÉDENTS**

	Recommandation	Avis du commissaire aux comptes
2016		
1	<p>Préparation et développement de manuels portant sur les normes IPSAS et sur les finances et intégrant un plan comptable formel:</p> <p>Préparer et développer des manuels propres au Centre portant sur les normes IPSAS et sur les finances et intégrant: a) toutes les normes adoptées et les mécanismes d'examen, de mise à jour et d'approbation correspondants; b) les politiques et procédures financières; c) le plan comptable formel; et d) les descriptions des processus et des systèmes qui serviront de guide pour la gestion financière et le rapport financier et contribueront à la conformité avec les exigences des normes IPSAS.</p>	<p>En cours</p> <p>L'OIT s'occupe de rédiger le manuel sur les normes IPSAS pour elle-même et pour le Centre, les deux entités appliquant les mêmes méthodes comptables dans leurs états financiers. Le Centre propose également sur son intranet des documents sur l'évaluation de chaque norme IPSAS adoptée.</p> <p>La direction a expliqué que de nombreuses informations sur les différents processus, politiques et règles sont disponibles sur l'intranet. Un manuel sur les finances sera élaboré une fois que tous les processus financiers auront été révisés. Parallèlement à cette révision, les circulaires éventuelles, les contrôles, etc., font également l'objet d'un examen et sont illustrés en détail. Le matériel ainsi développé sera compilé en un manuel virtuel. Ce travail se fera sur une période à long terme.</p> <p>Le plan comptable actuel est entièrement conforme aux normes IPSAS car il sert à produire des états financiers qui respectent eux-mêmes lesdites normes. D'autres améliorations sont prévues, mais aucun changement majeur ne devrait survenir à court terme.</p>
2	<p>Intégration dans le cadre de responsabilisation d'une définition claire et adaptée de la responsabilisation:</p> <p>Intégrer dans le cadre de responsabilisation une définition claire et adaptée de la responsabilisation car il est essentiel d'insister sur l'importance et les limites de</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>La recommandation est toujours en suspens en raison du manque de moyens et de l'existence d'autres priorités.</p>

	Recommandation	Avis du commissaire aux comptes
	celle-ci dans le contexte des opérations du Centre.	
3	<p>Définition claire des rôles et responsabilités en matière de reddition de comptes et inclusion des mécanismes et outils nécessaires:</p> <p>Dans le cadre de responsabilisation:</p> <p>a. délimiter clairement les rôles et responsabilités des principaux acteurs et intervenants du continuum de la reddition de comptes afin d'intégrer la culture de responsabilisation et des liens liés au cœur des opérations du Centre;</p> <p>b. inclure les mécanismes et outils permettant une documentation et un contrôle plus simples et plus efficaces des résultats afin d'atteindre une transparence accrue.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>La recommandation est toujours en suspens en raison du manque de moyens et de l'existence d'autres priorités.</p>
4	<p>Consolidation de la politique de gestion des actifs en ce qui concerne les pertes, radiations et cessions:</p> <p>Consolider la politique de gestion des actifs:</p> <p>a. en incorporant les critères qui définissent les différentes circonstances entourant les pertes d'actifs, les lignes directrices pour la documentation et les niveaux de responsabilité administrative et fiscale pour chaque type de circonstance définie comme étant la cause de la perte; et</p> <p>b. en améliorant la politique en matière de dépréciation, de cession et radiation de biens, d'équipements et d'autres actifs afin de l'aligner sur la réglementation financière.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>La direction n'a pas encore procédé à l'examen des politiques afin de dire clairement que chaque cas serait traité sur une base ad hoc, le nombre de cas étant minime. Si les circonstances l'exigent, le Centre demandera à l'IAO de mener une enquête et afin de collecter les faits et de fournir à la direction toutes les informations pertinentes avant de prendre la décision nécessaire.</p> <p>À ce jour, l'examen de ces seuils n'a pas encore été réalisé. Il est prévu pour 2018.</p>
5	<p>Définition spécifique des termes essentiels de la gestion des risques:</p> <p>a. Inclure dans le cadre de gestion des risques une définition des termes essentiels de la mise en œuvre de la politique, des règles et procédures en matière de gestion des risques d'entreprise afin de mieux orienter les détenteurs des différents risques.</p>	<p>En cours</p> <p>Une classification des risques a été intégrée dans le registre des risques d'entreprise. Ce travail n'a pas encore été formalisé dans le cadre, les règles et les procédures en raison de l'existence d'autres priorités. Ce sera fait en 2018.</p>

	Recommandation	Avis du commissaire aux comptes
	<p>b. S'en tenir à la catégorisation des risques par sources, telle que prescrite par le cadre.</p> <p>c. Développer une déclaration de tolérance des risques en tant que moyen efficace de communiquer à tous les fonctionnaires le niveau de risque acceptable et, subséquemment, en tant que base pour évaluer si le niveau de risque toléré par le Centre reste dans une fourchette acceptable.</p>	<p>Un premier travail a été mené pour définir l'appétit au risque du Centre, mais les résultats n'ont pas encore été transmis pour discussion aux membres du Comité de gestion des risques en raison de l'existence d'autres priorités.</p>
6	<p>Formulation des déclarations de risque et structure de communication sur les risques:</p> <p>a. Adhérer au modèle établi et à la formulation usuelle des déclarations de risque, comme le prévoit le cadre de gestion des risques.</p> <p>b. Intégrer dans le cadre de gestion des risques, les règles et les procédures du Centre une structure éprouvée de communication sur les risques, et ce afin de faciliter l'établissement d'un inventaire des risques dans le registre des risques d'entreprise et d'ainsi assurer une remontée efficace et efficiente des informations dans l'optique d'une meilleure coordination et d'une évaluation accélérée des risques à faire figurer dans le registre.</p>	<p>En cours</p> <p>La présidente du Comité de gestion des risques a communiqué sur la nécessité d'harmoniser les déclarations de risque par voie de matériel didactique et de circulaire. Cela a été fait pour les risques d'entreprise. Le travail est en cours au niveau des unités, et les membres du Comité ont reçu un rappel à ce sujet. La présidente mènera un examen final afin d'assurer que tous les registres de risques soient alignés.</p> <p>Les procédures seront mises à jour en 2018.</p>
7	<p>Cadre de contrôle interne:</p> <p>Résumes les mécanismes de contrôle interne de la gouvernance générale dans un cadre de contrôle interne le plus approprié possible afin de garantir une gestion stratégique plus efficace des contrôles intégrés et d'aligner plus étroitement ces contrôles sur les autres mécanismes de gouvernance existants.</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>La recommandation est toujours en suspens en raison de l'existence d'autres priorités. Un suivi a eu lieu avec l'OIT, et ce modèle sera adopté par le Centre. C'est prévu pour 2018 si des moyens internes et externes sont disponibles.</p>
8	<p>Préparation d'un manuel sur les voyages:</p> <p>a. Préparer un manuel sur les voyages qui reprend et harmonise toutes les circulaires, politiques, lignes directrices et autres procédures du Centre applicables aux fonctionnaires et aux tiers afin de répondre</p>	<p>Non mise en œuvre</p> <p>En raison des retards dans la mise en service du module de gestion des achats et des paiements de la suite Oracle, la mise en œuvre de cette recommandation a été reportée à 2018. Le processus devrait être examiné et automatisé dans</p>

**Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail –
Rapport du commissaire aux comptes**

	Recommandation	Avis du commissaire aux comptes
	<p>aux besoins d'information et de clarifier les mesures de contrôle.</p> <p>b. Documenter la classification et la catégorisation de toutes les circulaires publiées afin d'en identifier le niveau d'autorité et la portée.</p>	<p>la mesure du possible. Cela englobera également l'examen des procédures et la rédaction d'un manuel du voyageur.</p>
2015		
9	<p>Traitement comptable des terrains et des bâtiments:</p> <p>Continuer à suivre les discussions qui ont cours dans le système des Nations Unies sur la comptabilisation de ce service au coût nominal. L'inclusion d'un tel coût dans les états financiers du Centre rendrait l'information financière plus transparente.</p>	<p>En cours</p> <p>La direction a continué à suivre les développements dans ce domaine. À ce jour, le traitement comptable reste inchangé.</p>
10	<p>Comptabilisation des avantages futurs du personnel:</p> <p>Continuer à évaluer l'impact de la non-actualisation de la partie non courante du passif lié aux congés accumulés, aux indemnités de rapatriement et aux dépenses de voyage, comme l'exige la norme IPSAS 25, parce qu'elle pourrait devenir significative et que la correction nécessaire aurait un effet sur l'excédent accumulé du Centre.</p>	<p>En cours</p> <p>La direction suit de près les différences lorsqu'elle calcule la valeur escomptée et veille à ce que ces différences n'aient pas d'incidence sur les états financiers. En 2017, les différences relevées n'étaient de nouveau pas significatives.</p>
11	<p>Informations contenues dans les états financiers:</p> <p>Continuer à revoir la présentation des états financiers et envisager d'y intégrer un tableau détaillant clairement le flux de produits différés de l'état de la situation financière vers l'état de la performance financière, parce que cela représente un montant substantiel pour les activités du Centre. La Direction s'est engagée à procéder à ce changement en 2016.</p>	<p>Mise en œuvre</p> <p>Cette recommandation a été intégralement mise en œuvre en 2017.</p>